ESTIMATES

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2003

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/87-2003
ISBN 0-660-62390-0

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2003 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

104-06529/

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

Performance Report

For the
Period ending
March 31, 2003

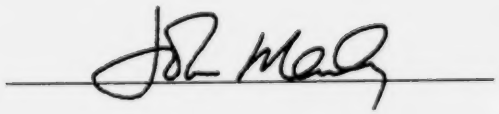

Minister of Finance

Table of Contents

Message
Director's Message 3

All About FINTRAC
Our Origins 5
Our Mandate 5
Our Mission, Vision and Values 6
Our Organization 6

Year in Perspective: Delivering Financial Intelligence 8

Performance Report for 2002-2003
Strategic Outcome 12
Key Relationships 12
Key Targets and Overall Results 12
Breakdown of Results under Outcomes in RPP 2002-2003 13
Program, Resources and Results Linkages 24
Management Practices 25

Annex 1 – Financial Tables
Table 1 - Summary of Voted Appropriations 26
Table 2 - Comparison of Total Planned to Actual Spending 27
Table 3 - Historical Comparison of Planned versus Actual Spending 28

Annex 2 – Horizontal Initiatives
National Initiative to Combat Money Laundering 29
Public Safety and Anti-Terrorism Initiative 29

Annex 3 – FINTRAC's Business Process 30

Annex 4 – FINTRAC's Key Relationships
Reporting Entities 31
Law Enforcement and Intelligence Agencies 31
Foreign FIUs 32
Regulatory Bodies 33

Director's Message

I am pleased to present the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada's Departmental Performance Report for 2002 – 2003. This year was highlighted by considerable progress and a high level of performance.

During 2002-2003, FINTRAC moved to full financial intelligence production mode. Throughout the year, we were actively engaged in providing financial intelligence to law enforcement and security agencies on money laundering, terrorist financing and threats to the security of Canada. By the end of the year, all required reporting streams were in force and over 2 million financial transaction reports and cross-border currency movement reports were received. We established a framework for FINTRAC's compliance strategy and worked closely with reporting entities to continue to improve the quality of reporting.

The Centre's progress and success would not have been possible without strong and collaborative relationships with police and security agencies, financial institutions and intermediaries, other government departments and regulatory bodies. While the Centre is situated within a cooperative network, its arm's length relationship from police and other agencies to which it discloses information ensures the privacy and protection of the information under its control. FINTRAC's obligation to prevent any unauthorized use and disclosure of information informs all its endeavours and permeates every aspect of its policies and practices.

Organized crime and terrorism are transnational in scope and combating them requires strong international cooperation. Through FINTRAC's participation in multilateral fora such as the G8's Financial Action Task Force on Money Laundering, its membership in the Egmont Group of Financial Intelligence Units, and through bilateral information exchange agreements, FINTRAC contributes financial intelligence to this international effort and helps to ensure that domestic efforts are informed by international experience.

Investigating and successfully prosecuting money laundering or terrorist activity financing demands considerable time and resources. As such, the ultimate success of Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing initiative will depend on the ability of all partners to work effectively together.

FINTRAC's commitment to Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing initiatives remains strong. I am proud of the strides that we have made this year and I am confident that, in the coming year, we will keep adding to our record of excellence and augment our contribution to the global fight against organized crime and terrorism.

Horst Intscher
Director

All about FINTRAC

Our Origins

In the 1980s, the world community realized that problems caused by organized crime in general, and money laundering in particular, could not be solved by individual countries working in isolation. To combat these criminal activities, there needed to be a global effort involving extensive international cooperation. FINTRAC's origins are rooted in this global effort.

In 1988, Canada joined with other nations to sign the *United Nations Convention against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances (the Vienna Convention)* which recognized the need for international cooperation to detect proceeds of crime and money laundering. In 1989, the leaders of the G8 countries established the Financial Action Task Force (FATF) on Money Laundering, with Canada as one of the founding members.

Canada enacted the *Proceeds of Crime (money laundering) Act* in 1991, which required many financial institutions to identify their customers and to maintain records. During this period, FATF members began to create financial intelligence units (FIUs). These are specialized agencies established to provide financial intelligence about proceeds of crime and money laundering. A number of FIUs came together to form the Egmont Group in 1995, to provide an international forum for cooperation and exchange of information with member countries in support of their anti-money laundering regimes.

A commitment was made by Canada in 1996 to introduce a new regime to deal with money laundering. This commitment set the stage for the creation of FINTRAC that, following the passage of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act*, came into effect on July 5, 2000. The Centre worked vigorously to set up the organizational infrastructure and technology it needed to become operational in the fall of 2001. In December 2001, the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act* was expanded and renamed the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* (PCMLTFA).

Our Mandate

The Centre was created to detect and deter money laundering by providing critical information to support the investigation and prosecution of money laundering offences. In December 2001, the mandate was expanded to include the detection and deterrence of terrorist activity financing.

More specifically, FINTRAC's mandate is to:

- receive and collect reports on suspicious and prescribed financial transactions, and other information relevant to money laundering and terrorist activity financing;
- receive reports on the cross-border movement of large amounts of currency or monetary instruments;
- analyze and assess the information it receives;
- provide law enforcement with financial intelligence that it suspects would be relevant to the investigation and prosecution of money laundering offences and terrorist activity financing offences, as well as to provide CSIS with financial intelligence that would be relevant to threats to the security of Canada;
- ensure that personal information under its control is protected from unauthorized disclosure;
- ensure compliance by financial institutions and other reporting entities with their obligations under the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* and regulations; and
- enhance public awareness and understanding of matters related to money laundering.

A diagram of FINTRAC's business process can be found in Annex 3.

Our Mission, Vision and Values

FINTRAC's ***Mission*** is to provide law enforcement and intelligence agencies with financial intelligence on money laundering, terrorist activity financing and threats to the security of Canada, while ensuring the protection of the information it holds.

Our ***Vision*** is to be a leader in providing timely and high quality financial intelligence in the global fight against money laundering and terrorist financing, and thereby contribute to the public safety of Canadians.

We ***Value***

- ***People***
- ***Teamwork***
- ***Integrity***
- ***Excellence***

Our Organization

As of March 2003, FINTRAC's workforce numbered 160 employees. Most employees are located at headquarters in Ottawa, performing a broad range of operational, management and administrative functions. The rest of the employees are in Montreal, Toronto and Vancouver, Canada's key financial centres. Staff in these regional offices perform liaison and compliance functions.

FINTRAC's role is unique in Canada: to collect, analyze and disclose financial information on suspected money laundering and terrorist activity financing to law

enforcement and other agencies. The production and disclosure of financial intelligence products is its core business.

These disclosures can contribute to successful investigations and/or prosecutions of both money laundering and terrorist activity financing. Timely disclosures can also help to prevent the admission of individuals who pose a safety or security concern to Canada and the flow of illegitimate funds across Canada's borders. FINTRAC is one of a number of players making Canada and the world safer by their efforts to make crime unprofitable.

FINTRAC is headed by a Director, appointed by the Governor-in-Council, who has all the powers of a deputy head of a department, as well as those of a separate employer. The Director reports to the Minister of Finance, from time to time, on the exercise of his powers and the performance of duties authorized under the Act.

The organization chart below shows that in 2002-2003, FINTRAC put a number of organizational changes in place. Key among them was to put both anti-money laundering and anti-terrorist activity financing under the overall umbrella of Financial Intelligence Analysis.

Organization Chart

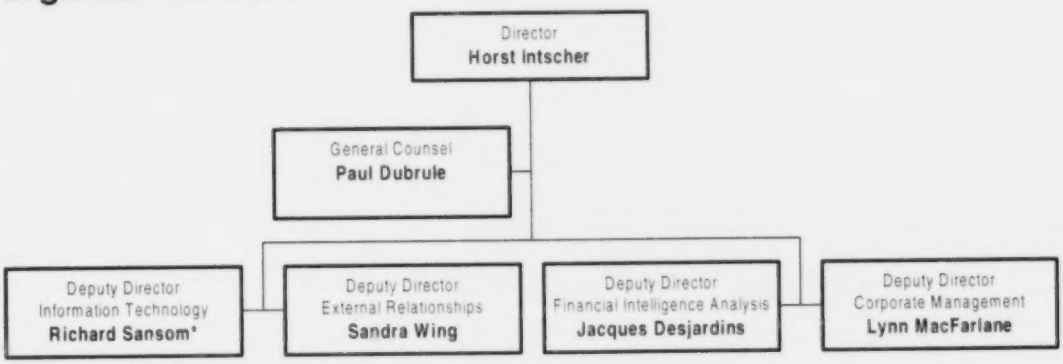

*Mr. Sansom retired at the end of August 2003. Ms. Corinne Charette has succeeded him as Deputy Director, Information Technology

Year In Perspective: Delivering Financial Intelligence

Money laundering and terrorist activity financing are activities that can have a significant impact on Canada's safety and security.

Proceeds of crime compromise the integrity of legitimate financial systems and institutions, and give organized crime the funds it needs to conduct further criminal activities. Money laundering and terrorist activity financing are global phenomena, and the techniques used are numerous and can be very sophisticated.

Profit-motivated crimes span a variety of illegal activities from drug trafficking and smuggling to fraud, extortion and corruption. Terrorist activity financing, while often funded through legitimate sources such as charitable organizations and personal donations, also receives a large portion of its funding from criminal sources.

The scope of criminal proceeds from money laundering is significant and has been estimated by the International Monetary Fund to be between 2 percent and 5 percent of global gross domestic product.

In 2002-2003, FINTRAC became a full-fledged financial intelligence unit (FIU) and began to make its contribution, nationally and internationally, to the fight against these organized criminal activities. In this, its first full year of operation, FINTRAC delivered 103 disclosures of financial intelligence to law enforcement and security agencies.

Handling Reporting Volumes

In 2002-2003, FINTRAC saw important new regulations come into force allowing the Centre to receive all of its mandated reports. In addition to suspicious transaction reports (STRs) on money laundering, FINTRAC now receives the following:

- International Electronic Funds Transfers (EFTs) as of June 12, 2002 for SWIFT* transfers and as of March 31, 2003 for non-SWIFT EFTs;
- Suspicious Transaction Reports relating to terrorist activity financing (TF STRs) as of June 12, 2002;
- Terrorist Property Reports as of June 12, 2002;
- Cross Border Currency Seizure Reports as of January 6, 2003;
- Cross Border Currency Reports (CBCRs) ($10,000 or more) as of January 6, 2003; and
- Large Cash Transaction Reports (LCTRs) ($10,000 or more) as of January 31, 2003.

---

* The Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT) is a co-operative owned by the international banking community that operates a global data processing system for the transmission of financial messages.

The new reporting streams led to an exponential increase in reporting volumes. By the end of March 2003, total reports received from all reporting streams reached 2.2 million, 99 percent of them in electronic form. This compares to 3,718 reports received from the point when FINTRAC became operational in November 2001 to March 31, 2002.

Preparing for the phase-in of reporting streams was one of the most significant challenges that FINTRAC faced and met during 2002-2003. The task of establishing appropriate automated arrangements to receive each additional major reporting stream demanded considerable planning and expertise. With the daily influx of large volumes of new financial transaction reports, it was vital to have the information technology systems in place to handle them. In addition, FINTRAC worked hard to make reporting entities aware of their reporting obligations. Where possible, it facilitated the transmission of reports and provided tools for the preparation of reports.

Expanding Analytical Capacity

The impact of these new reports was to expand the Centre's analytical database exponentially, thereby enriching its analytical function – the essence of FINTRAC's business.

Along with managing the increase in the quantity of information being received, FINTRAC worked on building the Centre's analytical capacity, particularly with respect to terrorist activity financing and threats to the security of Canada. Through successful recruitment and learning investments, FINTRAC has established a team of highly qualified analysts. A base suite of technological tools has been implemented to assist analysts in sorting through the vast array of data to isolate activity that warrants closer examination.

Information technology will continue to be central to FINTRAC's operations, and an ongoing challenge and priority will be the development of increasingly sophisticated analytical tools, using data matching and artificial intelligence to support analysts in their work.

Consulting with Law Enforcement and Intelligence Agencies

FINTRAC's production of first class financial intelligence goes hand in hand with ensuring that the law enforcement and intelligence communities fully recognize the value and availability of that intelligence in their investigations. To communicate this, FINTRAC undertook consultations with CSIS and with law enforcement agencies across the country as a major focus of activity in 2002-2003.

FINTRAC also worked with law enforcement agencies to begin establishing formal and informal mechanisms to collect feedback from them on the utility of its product to their investigations. Through this process, FINTRAC received suggestions from law enforcement about improving the presentation of the information contained in its disclosures and it is following up on those suggestions. Such information is essential

if FINTRAC is to ensure that disclosures contribute effectively to new or ongoing money laundering and terrorist activity financing investigations.

Ensuring Compliance
An important element of FINTRAC's work during 2002-2003 related to the area of compliance. With over 100,000 potential reporting entities, developing effective approaches to ensuring compliance is an ongoing challenge. The Centre focused on ensuring that reporting entities were aware of their reporting obligations, and worked cooperatively with them and their associations to facilitate the implementation of effective and efficient compliance programs and practices.

FINTRAC also initiated discussions with regulators at the federal and provincial levels to discuss measures to maximize the effectiveness of compliance measures with a minimum duplication of effort. Amendments to the PCMLTFA are required to permit the sharing of this compliance information and are currently before Parliament in Bill C-17.

Further efforts were geared towards building a strong foundation for the compliance program. A compliance strategy and framework were developed that entail monitoring, quality assurance, risk assessments and verification approaches, from self-assessment questionnaires to on-site visits.

A risk management framework was developed to identify sectors or entities where the risk of non-compliance is high. Tailored interventions are being developed to mitigate specific concerns. The full implementation of these efforts will be a priority for 2003-2004.

Enhancing International Relationships
Internationally, FINTRAC actively pursued the consolidation of its position in the global fight against money laundering and terrorist activity financing, and worked to increase its sources of information.

In June 2002, FINTRAC became a member of the Egmont Group, an international association of FIUs that work together to improve support to their respective anti-money laundering and anti-terrorist activity financing programs.

This membership helped to facilitate FINTRAC's ability to enter into Memoranda of Understanding (MOUs) with other financial intelligence agencies internationally, for the mutual exchange of information. As of March 31, 2003, FINTRAC's first five agreements had been signed with Australia, Belgium, United Kingdom, Mexico, and the United States.

Strengthening Organizational Effectiveness
Finally, as an organization, FINTRAC took important steps to consolidate and strengthen its effectiveness. It reviewed its organizational structure and made changes to strengthen its analytical capability and its ability to effectively manage relationships with a widening range of external players.

To strengthen FINTRAC's ability to attract, develop and retain a top calibre workforce, the Centre developed a competency-based approach to human resources management, implemented a comprehensive performance management process, and invested in learning initiatives to ensure that employees have the range of skills needed to perform their increasingly complex tasks. The completion of FINTRAC's first strategic planning process has provided a strong basis for operational planning and priority-setting, and will position the organization to move forward with an integrated planning and performance management framework. Finally, an internal audit plan was also established and its implementation will continue during the 2003-2004 fiscal year.

The successful implementation of these initiatives marks FINTRAC's transition to being a mature organization, with a full-fledged workforce and established business processes, and position it to move forward as a strong contributor to the national and international fight against money laundering and terrorist financing.

Performance Reporting

As a young agency, FINTRAC has devoted the better part of its energies to building. By putting in place the infrastructure, systems, people, policies, procedures, and by building relationships the agency has been able to move closer to fulfilling its mandate. As with last year's Departmental Performance Report, this year's report focuses heavily on these activities as a measure of performance, as they are the precursors to sustained high performance in the future. The report has been structured to make a direct link to last year's Report on Plans and Priorities, to enable the reader to monitor progress.

With FINTRAC now in full production mode, its strategic plan in place, and work underway on the preparation of an integrated management framework, performance reporting will continue to become more targeted and outcome focused. For this current year, we have provided comparative data, where available, in the table beginning on the next page.

FINTRAC also produces an Annual Report that can be accessed at http://www.fintrac.gc.ca

Performance Report for 2002-2003

Strategic Outcome:

Detection, prevention and deterrence of the laundering of proceeds of crime and the financing of terrorist activities.

FINTRAC's role is to provide financial intelligence that the Centre suspects would be relevant to the investigation and prosecution of money laundering and terrorist activity financing. The Centre contributes to the safety and security of Canadian communities through its efforts to detect and deter the proceeds of crime.

The actual spending for FINTRAC in 2002-2003 was $40.9 million.

Key Relationships

FINTRAC has established relationships with both those from whom it receives information and those to whom it makes disclosures. The Centre's effectiveness depends on forging ties with a network of internal and external partners and other federal stakeholders: government departments; the financial entities and intermediaries that send reports; law enforcement and security agencies; and financial intelligence units in other parts of the world. For a broader description of these relationships, see Annex 4.

Key Targets and Overall Results

Priorities	Key Results
Deliver High Quality Financial Intelligence	• 103 disclosures of financial intelligence to law enforcement, national security and other agencies – suspect financial transactions of approximately $460M
Leader in E-Government	• 99 percent electronic reporting achieved, with systems successfully developed and implemented to manage exponential increase in reports received, from 3,718 in 2001-2002 to 2.2 million in 2002-2003
Exemplary Employer	• Enhanced FINTRAC's analytical and organizational capacity through successful national recruitment campaigns and leading investments in learning

Breakdown of Results under Outcomes in RPP 2002-2003	
Outcome # 1 *Analysis and assessments of information to detect activities and behaviour involved in money laundering and terrorist financing.*	
Priorities	**Results**
Acquire access to information from reporting entities	Since March 31, 2003, all provisions of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing* (PCMLTFA) are in force. The following are the reports that are now being received by FINTRAC: • Suspicious Transaction Reports relating to Money Laundering (as of November 8, 2001) • Suspicious Transaction Reports relating to Terrorist Financing (June 12, 2002) • Terrorist Property Reports (June 12, 2002) • International SWIFT* Electronic Funds Transfer Reports (June 12, 2002) • Cross Border Currency Seizure Reports (January 6, 2003) • Cross Border Currency Reports (January 6, 2003) • Large Cash Transaction Reports (January 31, 2003) • International non-SWIFT Electronic Funds Transfer Reports (March 31, 2003)
Expand current Information Technology (IT) infrastructure to receive reports on electronic funds transfers, cross-border currency reports and large cash transactions	Working with reporting entities, IT developed and implemented a range of Internet-based tools to facilitate the transmission of reports, and provided tools for the preparation of reports.

* The Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT) is a co-operative owned by the international banking community that operates a global data processing system for the transmission of financial messages.

Priorities	Results
	To assist those small and medium-sized reporting entities that report less frequently, FINTRAC developed a FINTRAC *Report Preparation Software (FRPS)* package. This package was provided free to all reporting entities and can be downloaded from the Internet. Received financial reports at the average rate of 5,700 reports daily, totalling 2.2 million for the year, for example: • Suspicious Transaction Reports: 17,195 • Large Cash Transaction Reports: 1,879,708 • Electronic Funds Transfer Reports: 226,271
Acquire access to relevant information from law enforcement, public and commercial databases	FINTRAC acquired access to the Canadian Police Information Centre (CPIC) database and began negotiating with other police agencies across Canada to obtain access to other key law enforcement databases.
Recruit, train and develop analysts to ensure a world-class cadre of officers	FINTRAC's recruitment activities in 2002-2003 were guided by the goal of substantially completing the building of the FINTRAC analyst team. Nine new highly qualified analysts were hired during the period through a national recruitment campaign. Formal and informal training opportunities were provided to all analysts. A formal learning curriculum for analysts has been developed for rollout in 2003-2004. While many analysts have already taken much of this training, the formal learning curriculum will ensure any gaps in training are not overlooked.

Priorities	Results
Ensure compliance with the reporting, record keeping and client identification requirements	Regional offices are now in place. Regional Officers do liaison and compliance work. A compliance strategic framework has been established. Quality assurance reviews are ongoing. Compliance Examination Policies and Procedures are being developed for implementation during 2003-2004. Training for authorization of Compliance Officers to perform compliance activities will take place in 2003-2004.
Identify reporting entities most in need of improving compliance	A comprehensive Risk Assessment Model has been developed to identify and evaluate risks that the requirements of the Act are not being met. More compliance resources are dedicated to the sectors deemed to be of higher risk.
Develop a high level of understanding by reporting entities of their legislative obligations	Over 400 outreach activities took place from April 1, 2002 to March 31, 2003 with reporting entities, regulators and associations. These meetings included presentations, site visits, media interviews, articles in industry journals, fact sheets and participation in trade shows and other industry conferences.
Expand outreach to reporting entities, national associations and self regulating organizations (SRO) to communicate the requirements of the PCMLTFA and regulations	FINTRAC met with over 50 regulatory bodies in various sectors such as securities, real estate, banking credit unions and caisses populaires, trust and loans, life insurance, casinos and the accounting profession. For a list of the regulatory bodies met with, see Annex 4. The Call Centre, established in 2001-2002 to respond to queries from reporting entities, the public and the media, responded to a total of 2,587 calls from April 1, 2002 to March 31, 2003. Approximately 25 percent of calls were referred to a Regional or HQ Compliance Officer for a more specific response or follow-up.

Priorities	Results
Develop effective processes for verifying the quality of reports received and identifying necessary follow-up	An automated system has been developed to flag errors in the various electronic reporting fields. When significant quality assurance issues are identified in the reports, reporting entities are contacted to determine how the quality of the reports can be improved.
Develop effective partnerships with regulators at the federal and provincial levels to ensure compliance with the legislation	Work has been done to strengthen FINTRAC's partnerships with regulators at the federal and provincial levels in anticipation of the passage of Bill C-17 that will allow FINTRAC to share compliance-related information.
Outcome # 2	*Determination that there are reasonable grounds to suspect that information about certain financial transactions would be relevant to the investigation and prosecution of a money laundering or terrorist financing offence.*
Priorities	**Results**
Implement decision and review processes	The policy and procedures of the Disclosure Committee were developed and approved by Executive Committee. For each case, an Analytical Report details the information at hand and the indicators of money laundering or terrorist activity financing that are present. This report forms the rationale for the decision of the Disclosure Committee whether to disclose designated information. A record is kept of the rationale, including the information that provides the reasonable grounds to suspect, of all decisions.

Outcome # 3	*Disclosure of designated information suspected to be relevant to the investigation or prosecution of a money laundering or terrorist financing offence.*
Priorities	**Results**
Provide timely disclosures to appropriate agency	The total number of disclosures completed during the year is 103: • 78 disclosures related to suspected money laundering • 24 disclosures related to suspected terrorist activity financing • 1 disclosure related to both suspected money laundering and terrorist activity financing
Supply well targeted disclosures on money laundering and terrorist financing to appropriate police forces and/or intelligence forces	Disclosures were made to • 13 law enforcement and other agencies across Canada, including the RCMP, CSIS and CCRA • foreign Financial Intelligence Units with whom FINTRAC has a memorandum of understanding to exchange information FINTRAC analysts uncovered suspect financial transactions valued at approximately $460 million believed to be associated with money laundering and terrorist activity financing. This amount is based on the reported information.
Encourage and facilitate the receipt of voluntary information, particularly from law enforcement, to better target disclosures	FINTRAC continued to receive voluntary information from law enforcement, security agencies and the public. Voluntary information has proven to be very useful and has aided in FINTRAC's ability to produce timely and relevant disclosures.

Priorities	Results
Obtain feedback on disclosures with a view to improving analysis and disclosures	Both formal and informal mechanisms were developed to collect feedback. Informal mechanisms include outreach efforts by Liaison Officers to assess awareness, satisfaction with our disclosure products, and suggestions for improvements. Formal feedback efforts were also undertaken to collect similar measures in an objective and standardized way. Overall, the response to disclosures has been positive, and recipients are actively engaged in providing their feedback and suggestions for ways to improve the disclosure product.
Determine feasibility of techniques for electronic disclosure to law enforcement agencies	The feasibility of providing electronic copies of disclosures was explored during both formal and informal feedback exercises with law enforcement. While some secure electronic copies of disclosures were delivered in fiscal year 2002-2003, it is FINTRAC's intention to provide secure electronic copies of disclosures as a matter of course, starting in the 2003-2004 fiscal year.

Outcome #4	*Establishment of relationships with domestic, foreign and international entities to increase knowledge of evolving money laundering and terrorist activity financing initiatives.*
Priorities	**Results**
Obtain membership in the Egmont Group (an informal organization of FIUs created to improve the exchange of information between FIUs, to improve expertise and to expand the capabilities of FIU staff)	FINTRAC became a member of the Egmont Group of financial intelligence units in June 2002. FINTRAC contributes to the Egmont Group's program through its participation in three key Working Groups – Legal, Outreach, and Training and Communications – as well as in the Information Technology Sub-Working Group.
Conclude MOUs for the exchange of information between FIUs with five priority countries	Five Memoranda of Understanding have been signed with Australia, Belgium, Mexico, the United Kingdom, and the United States.

Priorities	Results
Identify the next round of countries with whom MOUs should be sought	FINTRAC expects to sign more MOUs by the end of 2003-2004. A plan to that end has been put in place.
Participate in the work of the Financial Action Task Force (FATF) and Caribbean Financial Action Task Force (CFATF)	FINTRAC participated as an integral part of the Canadian delegation in eight FATF meetings, contributing to the review of the FATF Forty Recommendations to combat money laundering, and discussions relating to the 8 Special Recommendations on terrorist financing. These recommendations and their accompanying interpretive notes will shape the future global response to money laundering and terrorist financing. FINTRAC also participated in two meetings of the CFATF as well as typologies meetings that furthered the understanding of money laundering and terrorist activity financing techniques.
Participate in Canada-US fora dealing with terrorism and cross-border crime	FINTRAC participated in the Canada-US Cross Border Crime Forum and a US-organized Conference on Hawalas.
Establish relationships with IT professionals in domestic, foreign and international entities	FINTRAC's information technology professionals have established relationships with domestic, foreign and international entities. FINTRAC IT staff also work with their counterparts in the Financial Intelligence Units around the world to share knowledge of the particular requirements of IT systems within FIUs, to develop common data communication standards and to exchange information on the latest in analytical tools and techniques. FINTRAC is also contributing to Egmont IT initiatives by chairing one Sub-Working Committee on Common Data Standards and Communications.

Outcome # 5	*Enhance public awareness and understanding of matters related to money laundering and terrorist financing including their effects on Canadian society.*
Priorities	**Results**
Prepare and produce communications/outreach material to inform the general public, reporting entities and other stakeholders of money laundering, the PCMLTFA and terrorist activity financing	FINTRAC produces pamphlets and promotional materials and uses a number of other strategies to disseminate information. It also maintains a website (**www.fintrac.gc.ca**) and a toll-free number at 1-866-346-8722. There were 171,080 unique visits to FINTRAC's website during the year. By comparison, there were about 99,000 visits in the previous year. FINTRAC developed additional communication tools such as a video that explains to criminal investigators how FINTRAC's financial intelligence can support their work. In its third annual public opinion research survey, FINTRAC found consistent with the previous survey results that: • nine in ten Canadians recognize the term money laundering, and 42 percent claim to have a good understanding of what money laundering is; • nearly 4 in 5 Canadians believe that money is being raised or moved through Canada to finance terrorist activity, and • 58 percent of Canadians associate money laundering with drug trafficking.
Report to Parliament, other government departments, international partners on FINTRAC's accountability, activities and objectives	FINTRAC's first Annual report was tabled in Parliament on November 5, 2002. The FINTRAC Departmental performance Report for 2001-2002 was tabled in Parliament on November 7, 2002. FINTRAC's Report on Plans and Priorities for the years 2003-2004 to 2005-2006 was tabled in Parliament on March 31, 2003.

Outcome #6	*Creating a world-class workplace that values and recognizes the abilities and contributions of its employees and reflects the cultural ethnic diversity of Canada*
Priorities	**Results**
Recruit for talent	A national recruitment campaign was successful in attracting 2500 applicants. FINTRAC was able to draw the very best from this pool to fill nine positions in the new terrorist financing intelligence unit. FINTRAC has recruited a highly skilled and diverse workforce: • Highly qualified analysts from a wide range of professional backgrounds – forensic accounting, law, criminal investigation, intelligence analysis, banking and securities • Drawn equally from private and public sectors • Average age under 40 • 13.75% visible minority representation (vs. 8% market availability*) • 47.5% women (vs. 46.3% market availability*) • .63% Aboriginal persons (vs. 2.2% market availability*) • 2.5% persons with disabilities (vs.6.5% market availability*)
Establish infrastructure to support money laundering and the addition of terrorist financing to FINTRAC's accountabilities	FINTRAC completed an Organizational Effectiveness Review. By grouping all of FINTRAC's analytical functions under the Financial Intelligence Analysis Sector established in November 2002, the Centre strengthened its focus on disclosures, increased its analytical capacity, and enhanced its ability to provide strategic intelligence on money laundering and terrorist activity financing.

* Source: 1991 Health and Activity Limitation Survey (HALS) and Canadian Citizenship tables

Priorities	Results
Build security while protecting individual human rights and freedoms	FINTRAC's Security Policy has been drafted based on the new Government of Canada Security Policy. It will be finalized early in 2003-2004. A formal security awareness program based on the new Security Policy is under development. All contractors are required to sign a non-disclosure agreement. A Privacy Impact Assessment on FINTRAC's analytical database was undertaken in 2002-2003. All FINTRAC employees are briefed on and understand the requirements of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* and the *Privacy Act* in respect of the protection of personal information under the control of FINTRAC.
Evaluate FINTRAC and partners as part of ongoing review	FINTRAC is a partner in the *National Initiative to Combat Money Laundering*. This includes a 5-year evaluation, scheduled to take place in the winter of 2004. For a list of partners see Annex 2. FINTRAC is also a partner in the *Public Safety and Anti-Terrorism (PSAT) Initiative*. Performance indicators have been developed for use in evaluating this Initiative. For a list of partners see Annex 2. The Office of the Auditor General plans an audit of Canada's Money Laundering Initiative for 2004.
Continue strategy to build a world-class innovative organization	In 2002-2003, FINTRAC invested some 4 percent of its payroll into learning, and it plans to double its commitment in the next fiscal year to ensure that its employees have the array of skills needed to perform their increasingly complex and demanding tasks.

Priorities	Results
	A leadership curriculum for all managers and supervisors has been developed and will be implemented in 2003-2004. FINTRAC has developed a competency-based approach to human resources management, with priority being given to the specialized area of financial intelligence analysis. FINTRAC's compensation strategies are reviewed annually to ensure that it remains competitive with private and public sector employers. A Strategic Plan was developed during 2002-2003. The Plan covers FINTRAC's goals and objectives for 2003-2004 through 2005-2006. Work was started on the preparation of an Integrated Performance Management Plan for FINTRAC. An Information Management Capacity Check and a Modern Management Practices Assessment were initiated.

Program, resources and results linkages	
Outcome #1 Analysis and assessments of information	
Planned Spending $23,119,000	**Actual Spending** 22,873,000
Outcome #2 Documentation of reasonable grounds to suspect	
Planned Spending $857,000	**Actual Spending** 817,000
Outcome #3 Disclosures	
Planned Spending $1,595,000	**Actual Spending** 1,634,000
Outcome #4 Relationships	
Planned Spending $1,124,000	**Actual Spending** 1,225,000
Outcome #5 Public awareness	
Planned Spending $1,558,000	**Actual Spending** 1,634,000
Outcome #6 World class workplace	
Planned Spending $12,777,000	**Actual Spending** 12,663,000
Total	
Planned Spending 41,030,000	**Actual Spending** 40,846,000

Management Practices

Modern Comptrollership

- Initiated work on a Modern Management Self-Assessment
- Initiated work on an Information Management Self-Assessment
- Developed an internal audit plan and identified audits for 2003-2004 fiscal year
- Developed and prepared for implementation of FINTRAC's Strategic Plan for 2003-2006
- Began work on an Integrated Performance Measurement Framework for FINTRAC

Human Resources Management

- All employees and management signed Performance Agreements for 2003-2004
- Developed Competencies for Financial Intelligence Analysis analysts to further the development of FINTRAC's approaches to recruitment, learning and performance management
- Reviewed compensation strategies to ensure that FINTRAC remains competitive with private and public sector employers
- Invested 4 percent of payroll into learning
- Made significant progress in designing a leadership curriculum for all of FINTRAC's managers and supervisors

Annex 1 – Financial Tables

Table 1 - Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ million)				
Vote		Planned Spending	2002-2003 Total Authorities	Actual Spending
Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada				
30	Operating Expenditures	38.5	39.8	38.5
-	Capital expenditures	-	-	-
-	Grants and Contributions	-	-	-
(S)	Minister of Finance – Salary and motor car allowance	-	-	-
(S)	Contributions to Employee Benefit Plan	2.5	2.4	2.4
	Total Agency	**41.0**	**42.2**	**40.9**

Note:
The Agency received additional authorities in the amount of $1.2M. This consisted of the following:

- Economic increases $0.8M
- Carry Forward provision $0.4M
- Funds received from Comptrollership Innovations Fund for Modern Management $0.1M
- Reduction to Employee Benefits Premiums ($0.1M)

Table 2 - Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending ($ million)			
	2002-2003		
Detection and deterrence of laundering of proceeds of crime and of the financing of terrorist activities	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual Spending**
FTEs	200	200	160*
Operating	41.0	42.2	40.9
Capital	-	-	-
Grants and Contributions	-	-	-
Total Gross Expenditures	41.0	42.2	40.9
Less:			
Respendable Revenues	-	-	-
Total Net Expenditures	**41.0**	**42.2**	**40.9**
Other Revenues and Expenditures	-	-	-
Non-respendable Revenues	-	-	-
Costs of services provided by other departments	1.1	1.1	1.1
Net Cost of the Program	**42.1**	**43.3**	**42.0**

* In June 2002, FINTRAC initiated an organizational effectiveness review with the objective of ensuring that organizational models and governance mechanisms were in place, and resource levels were effectively allocated.

As a result of this review, the pace of recruitment was delayed, and the focus was shifted to those functions directly relating to analytic capacity. Following the completion of the review in late November 2002, a new organizational model was announced and recruitment began again at a staged pace.

Table 3 - Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Historical comparison of Departmental Planned versus Actual Spending ($ million)					
			2002-2003		
Detection and deterrence of money laundering and the financing of terrorist activities	**Actual 2000-2001**	**Actual 2001-2002**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual Spending**
Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada	16.7	35.8	41.0	42.2	40.9
Total	**16.7**	**35.8**	**41.0**	**42.2**	**40.9**

Annex 2 - Horizontal Initiatives

1. National Initiative to Combat Money Laundering

The National Initiative to Combat Money Laundering reflects a coordinated and collaborative project involving a number of critical partners. FINTRAC receives $26,300,000 under this initiative. Federal partners are:

- the Royal Canadian Mounted Police (RCMP),
- the Canadian Customs and Revenue Agency (CCRA),
- the Department of Justice,
- the Citizenship and Immigration Canada and
- the Department of Finance.

2. Public Security and Anti-Terrorism (PSAT) Initiative

The Government of Canada, in response to the heightened terrorist threat evident on, and after September 11th, 2001, passed anti-terrorism legislation in December 2001. During the fiscal year 2002-2003, FINTRAC was given $14,700,000 to carry out its responsibilities for the detection and deterrence of terrorist activity financing. FINTRAC's partners in this initiative are:

- Canada Customs and Revenue Agency,
- Canadian Security Intelligence Service,
- Citizenship and Immigration Canada,
- Department of Justice and
- Royal Canadian Mounted Police.

Annex 3 – FINTRAC's Business Process

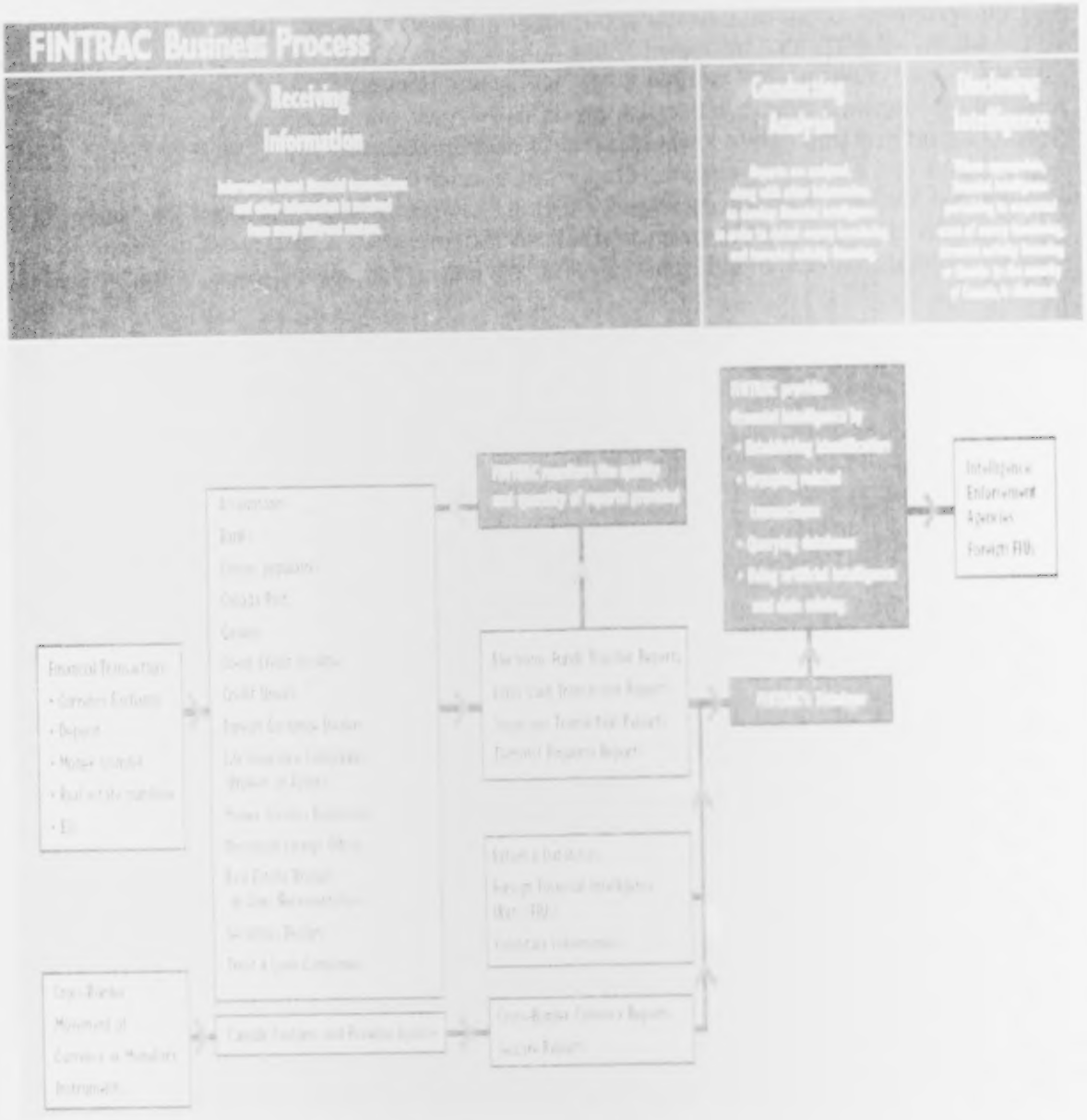

Annex 3 – FINTRAC's Business Process

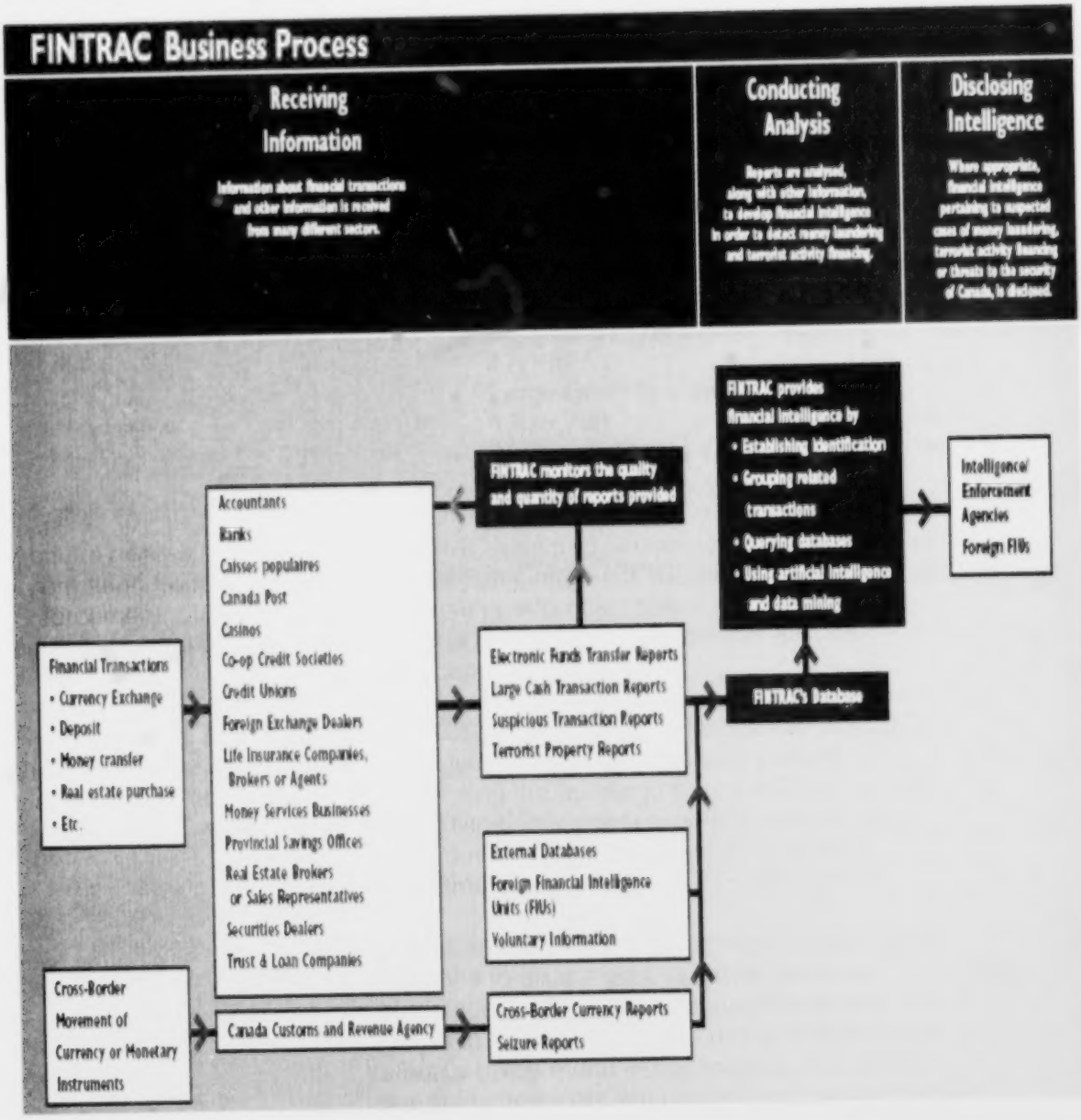
FINTRAC Business Process
Receiving Information
Information about financial transactions and other information is received from many different sectors.
Conducting Analysis
Reports are analyzed, along with other information, to develop financial intelligence in order to detect money laundering and terrorist activity financing.
Disclosing Intelligence
Where appropriate, financial intelligence pertaining to suspected cases of money laundering, terrorist activity financing or threats to the security of Canada, is disclosed.
Financial Transactions
• Currency Exchange
• Deposit
• Money transfer
• Real estate purchase
• Etc.
Accountants
Banks
Caisses populaires
Canada Post
Casinos
Co-op Credit Societies
Credit Unions
Foreign Exchange Dealers
Life Insurance Companies, Brokers or Agents
Money Services Businesses
Provincial Savings Offices
Real Estate Brokers or Sales Representatives
Securities Dealers
Trust & Loan Companies
FINTRAC monitors the quality and quantity of reports provided
Electronic Funds Transfer Reports
Large Cash Transaction Reports
Suspicious Transaction Reports
Terrorist Property Reports
FINTRAC's Database
FINTRAC provides financial intelligence by
• Establishing identification
• Grouping related transactions
• Querying databases
• Using artificial intelligence and data mining
Intelligence/ Enforcement Agencies
Foreign FIUs
External Databases
Foreign Financial Intelligence Units (FIUs)
Voluntary Information
Cross-Border Movement of Currency or Monetary Instruments
Canada Customs and Revenue Agency
Cross-Border Currency Reports
Seizure Reports

Annex 4 – FINTRAC's Key Relationships

Reporting Entities: those who **must** send reports to FINTRAC

- Financial entities (including banks, credit unions, caisses populaires, trust and loan companies and agents of the Crown that accept deposit liabilities);
- Life insurance companies, brokers or agents;
- Securities dealers, portfolio managers and investment counsellors who are provincially authorized;
- Persons engaged in the business of foreign exchange dealing;
- Money services businesses (including alternative remittance systems, such as Hawala, Hundi, Chitti, and others);
- Agents of the Crown when they sell money orders;
- Accountants and/or accounting firms (when carrying out certain activities on behalf of their clients);
- Real estate brokers or sales representatives (when carrying out certain activities on behalf of their clients);
- Casinos; and
- Individuals or entities when importing or exporting large amounts of currency or monetary instruments into or out of Canada.

Law Enforcement and National Security Agencies: those to whom FINTRAC **must** send disclosures

When there are reasonable grounds to suspect information would be relevant to the investigation and/or prosecution of money laundering or terrorist activity financing offences, FINTRAC **must** disclose that information to the appropriate police force, i.e.:

- the Royal Canadian Mounted Police
- provincial, territorial or municipal police forces in Canada

When there are reasonable grounds to suspect that information would be relevant to threats to the security of Canada, FINTRAC **must** disclose that information to:

- Canadian Security Intelligence Service

When there are reasonable grounds to suspect information would be relevant to the investigation and/or prosecution of money laundering or terrorist activity financing offences **and** FINTRAC determines that the information is relevant to an offence of evading or attempting to evade paying taxes or duties, FINTRAC **must** disclose that information to:

- Canada Customs and Revenue Agency

When there are reasonable grounds to suspect information would be relevant to the investigation and/or prosecution of money laundering or terrorist activity financing offences **and** FINTRAC determines that the information would promote international justice and security by fostering respect for human rights and by denying access to Canadian territory to persons who are criminals or security risks, FINTRAC **must** disclose that information to:

- Citizenship and Immigration Canada

Foreign FIUs: those to whom FINTRAC **may** send disclosures

When there are reasonable grounds to suspect that information may be relevant to the investigation or prosecution of a money laundering offence or a terrorist activity financing offence, or an offence substantially similar to either offence **and** if the Minister of Finance has entered into an agreement or arrangement with a foreign state or international organization established by the governments of foreign states that has powers and duties similar to those of FINTRAC, it **may** disclose that information to such foreign states or international organization.

When there are reasonable grounds to suspect that information may be relevant to the investigation or prosecution of a money laundering offence or a terrorist activity financing offence, or an offence substantially similar to either offence **and** if FINTRAC has entered into an agreement or arrangement with an agency or institution with powers and duties similar to those of FINTRAC, it **may** disclose that information to such a foreign agency or institution.

Regulatory bodies met with by FINTRAC

Many reporting entities are overseen by regulatory bodies that ensure entities conform to specific norms of conduct. As part of its outreach activity, FINTRAC has been exploring the possibility of entering into agreements with regulatory bodies so that FINTRAC could maximize its compliance efforts and minimize regulatory overlap. Bill C-17, which is currently before Parliament, will give FINTRAC the power to enter into agreements with regulators to allow the sharing of compliance-related information.

Alberta

Alberta Gaming and Liquor Commission
Alberta Insurance Council
Alberta Superintendent of Financial Institutions
Alberta Securities Commission
Credit Union Deposit Guarantee Corporation of Alberta
Real Estate Council of Alberta

British Columbia

British Columbia Financial Institutions Commission
British Columbia Securities Commission
Credit Union Deposit Insurance Corporation of British Columbia
Insurance Council of British Columbia
Ministry of Public Safety and Solicitor General
Real Estate Council of British Columbia

Manitoba

Fédération des caisses populaires du Manitoba
Insurance Council of Manitoba
La Société d'assurance dépôt des caisses populaires
Manitoba Securities Commission
Manitoba Gaming Control Commission
Manitoba Consumer and Corporate Affairs

New Brunswick

Fédération des caisses populaires acadiennes
New Brunswick Credit Union Stabilization Fund
New Brunswick Securities Administrators Branch (Justice Department)
Office de stabilisation de la Fédération des caisses populaires acadiennes
Real Estate Association of New Brunswick

Newfoundland

Department of Government Services and Lands
Newfoundland Credit Union Deposit Guarantee Corporation
Securities Commission of Newfoundland

Nova Scotia

Credit Union Central of Nova Scotia
Nova Scotia Securities Commission
Department of Justice
Nova Scotia Alcohol & Gaming Authority
Nova Scotia Credit Union Deposit Insurance Corporation
Nova Scotia Environment and Labour (Financial Institutions Division)
Nova Scotia Real Estate Commission
Office of the Superintendent of Insurance

North West Territories

Registrar of Securities – Department of Justice
Department of Finance – Government of NWT

Nunavut

Registrar of Securities – Department of Justice

Prince Edward Island

Attorney General Securities Office

Ontario

Ontario Securities Commission
Alcohol and Gaming Commission of Ontario
Real Estate Council of Ontario (RECO)
Financial Services Commission of Ontario (FSCO)
Deposit Insurance Corporation of Ontario
Canadian Council of Insurance Regulators (CCIR)
Mutual Fund Dealers Association (MFDA)

Quebec

Commission des Valeurs Mobilières du Québec (CVMQ)
Chambre de la Sécurité financière (CSF)
Régie des alcools, des courses et des jeux
L'Inspecteur Général des Institutions Financières
L'Association des Courtiers et Agents Immobiliers du Québec (ACAIQ)
Bureau des services financiers (BSF)
Société des Casinos du Québec inc.

Saskatchewan

Life Insurance Council of Saskatchewan
Saskatchewan Liquor and Gaming Authority
Securities Division of the Saskatchewan Financial Services Commission
Saskatchewan Real Estate Commission
Credit Union Deposit Guarantee Corporation

Yukon

Community of Safety Services

National

Investment Dealers Association (IDA)

BUDGET DES DÉPENSES

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2003

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2003

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante :
www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-4/87-2003
ISBN 0-660-62390-0

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période
se terminant
le 31 mars 2003

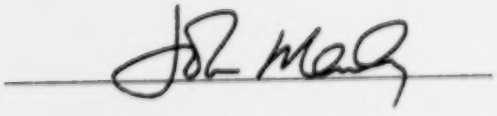

Ministre des Finances

Table des matières

Message
Message du directeur 3

À propos de CANAFE
Ses origines 5
Son mandat 5
Sa mission, sa vision et ses valeurs 6
L'organisation 6

L'année en perspective : la communication du renseignement financier 8

Rapport sur le rendement de 2002-2003
Résultat stratégique 13
Principales relations 13
Objectifs clés et résultats généraux 13
Présentation des réalisations pour chacun des résultats prévus du Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003 14
Liens avec les programmes, les ressources et les résultats 27
Méthodes de gestion 28

Annexe 1 – Tableaux financiers
Tableau 1 – Sommaire des crédits approuvés 29
Tableau 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 30
Tableau 3 – Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 31

Annexe 2 – Initiatives horizontales
Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent 32
Initiative de sécurité publique et d'antiterrorisme 32

Annexe 3 – Processus opérationnel de CANAFE 33

Annexe 4 – Principales relations de CANAFE
Entités déclarantes 34
Organismes chargés de l'application des lois et organismes de sécurité nationale 34
Unités du renseignement financier de l'étranger 35
Organismes de réglementation 36

Message du directeur

Je suis heureux de présenter le Rapport sur le rendement du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pour l'exercice 2002-2003. Cette période fut marquée par des progrès remarquables et un haut niveau de rendement.

Au cours de 2002-2003, CANAFE est devenu une unité du renseignement financier à part entière, fonctionnant à plein régime. Son personnel a travaillé activement à la communication de renseignements financiers sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada aux organismes chargés de l'application des lois et aux organismes de sécurité. À la fin de l'exercice, toutes les catégories de déclaration requises étaient en vigueur et plus de 2 millions de déclarations sur des opérations financières et des mouvements transfrontaliers d'espèces avaient été reçues. Un cadre de travail est venu appuyer la stratégie de conformité de CANAFE et de nombreux entretiens ont eu lieu avec les entités déclarantes pour assurer une déclaration de qualité.

Les progrès et les réalisations de CANAFE n'auraient pas été possibles sans l'établissement de relations solides, axées sur la collaboration, avec les services de police et les organismes de sécurité, les institutions et les intermédiaires financiers, les ministères et les organismes de réglementation. Bien que CANAFE fasse partie d'un réseau coopératif, le caractère indépendant des contacts qu'il entretient avec les services de police et les autres organismes à qui il communique des renseignements lui permet de veiller à la protection de la vie privée et des renseignements sous sa responsabilité. Son obligation d'empêcher l'utilisation et la communication non autorisées de renseignements s'étend à toutes ses activités et imprègne tous les aspects de ses politiques et de ses pratiques.

Le crime organisé et le terrorisme sont d'une envergure transnationale et les efforts requis pour les combattre requièrent une concertation internationale. Grâce à sa participation aux tribunes multilatérales comme celle du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux du G-8, à son adhésion au Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers et aux ententes bilatérales qu'il a conclues pour l'échange de renseignements, CANAFE contribue à cette alliance mondiale en produisant un renseignement financier. En retour, il permet au Canada de bénéficier de l'expérience internationale.

La conduite des enquêtes et la réussite des poursuites dans les cas de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes exigent énormément de temps et de ressources. L'ultime succès de l'initiative du Canada en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes dépendra donc de la capacité de tous les partenaires à travailler efficacement ensemble.

L'engagement de CANAFE à l'égard des initiatives de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes demeure ferme. Je suis fier du chemin que nous avons parcouru et je suis convaincu que nous poursuivrons sur la voie de l'excellence au cours du prochain exercice et que nous accroîtrons notre contribution à la lutte mondiale contre le crime organisé et le terrorisme.

Le directeur,
Horst Intscher

À propos de CANAFE

Ses origines

Au cours des années 1980, la communauté internationale s'est rendu compte que les problèmes causés par le crime organisé en général et le blanchiment d'argent en particulier ne pouvaient être réglés si les pays travaillaient isolément. La lutte contre ces activités criminelles exige une concertation mondiale et une grande collaboration entre gouvernements. C'est cet effort international qui a donné naissance à CANAFE.

Ce besoin de collaboration visant à déceler les produits de la criminalité et le blanchiment d'argent s'est reflété, en 1988, dans la *Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (Convention de Vienne)*, que le Canada et d'autres pays ont signée. En 1989, les chefs d'État du G-8 ont établi le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), dont le Canada est un membre fondateur.

En 1991, le Canada a adopté la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, qui obligeait de nombreuses institutions financières à identifier leurs clients et à tenir des dossiers. C'est au cours de cette période que certains membres du GAFI ont créé leur unité du renseignement financier (URF), un organisme spécialisé chargé de communiquer des renseignements financiers sur les produits de la criminalité et le blanchiment d'argent. En 1995, plusieurs URF ont uni leurs efforts pour former le Groupe Egmont, mettant ainsi sur pied un forum international de collaboration et d'échange de renseignements entre les pays membres afin d'appuyer leurs programmes respectifs de lutte contre le blanchiment d'argent.

En 1996, le Canada s'est engagé à instaurer un nouveau programme de lutte contre le blanchiment d'argent. Cet engagement a tracé la voie au futur CANAFE, qui a vu le jour le 5 juillet 2000 par suite de l'adoption de la nouvelle *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*. CANAFE a travaillé énergiquement à jeter les bases de son infrastructure organisationnelle et de sa technologie en prévision de son entrée en fonction à l'automne 2001. En décembre 2001, son mandat a été élargi et la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* est devenue la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*).

Son mandat

CANAFE a été constitué dans le but de détecter et de dissuader le blanchiment d'argent en fournissant des renseignements clés pouvant être utiles aux enquêtes et aux poursuites menées relativement aux infractions dans ce domaine. En décembre 2001, ce mandat a été élargi afin d'inclure la détection et la dissuasion du financement des activités terroristes.

Plus particulièrement, le mandat de CANAFE se définit comme suit :

- recevoir et recueillir les déclarations d'opérations financières douteuses et celles visées par règlement ainsi que les autres renseignements pertinents ayant trait au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes;
- recevoir les déclarations sur les mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets qui représentent de fortes sommes;
- analyser et évaluer les renseignements reçus;
- communiquer aux organismes chargés de l'application des lois les renseignements financiers pouvant être utiles aux enquêtes et aux poursuites menées relativement aux infractions de blanchiment d'argent et aux infractions de financement d'activités terroristes, et communiquer au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) les renseignements financiers pouvant se rapporter à des menaces à la sécurité du Canada;
- veiller à ce que les renseignements personnels qu'il détient ne soient pas communiqués sans autorisation;
- s'assurer que les institutions financières et les autres entités déclarantes respectent leurs obligations en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et des règlements connexes;
- accroître le niveau de sensibilisation et de compréhension du public à l'égard des questions liées au blanchiment d'argent.

Le processus opérationnel de CANAFE est présenté à l'annexe 3.

Sa mission, sa vision et ses valeurs

La ***mission*** de CANAFE est de communiquer des renseignements financiers sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada aux organismes chargés de l'application des lois et aux services du renseignement, tout en assurant la protection des renseignements qui relèvent de lui.

Sa ***vision*** est d'être un leader dans la communication, en temps opportun, de renseignements financiers de grande qualité dans le cadre des efforts mondiaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, contribuant ainsi à la sécurité publique des Canadiennes et des Canadiens.

CANAFE ***valorise***

- ***les gens***
- ***le travail d'équipe***
- ***l'intégrité***
- ***l'excellence***

L'organisation

À la fin de mars 2003, CANAFE comptait 160 employés, dont la plupart travaillaient à l'administration centrale, à Ottawa, exerçant un large éventail de fonctions

opérationnelles, administratives et de gestion. Le reste de l'effectif se répartit entre les bureaux de Montréal, Toronto et Vancouver, les principaux centres financiers du pays. Le personnel de ces bureaux est chargé de réaliser des activités de liaison et de conformité.

Le rôle de CANAFE est unique au Canada : recueillir, analyser et communiquer aux organismes chargés de l'application des lois et à d'autres organismes compétents des renseignements financiers ayant trait à des soupçons de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes. Sa fonction principale consiste à produire et à communiquer du renseignement financier.

Ces communications peuvent contribuer à la réussite des enquêtes et des poursuites relatives aux infractions de blanchiment d'argent ou aux infractions de financement d'activités terroristes. Lorsqu'elles sont faites à temps, elles peuvent également prévenir l'admission de personnes pouvant constituer un danger pour la protection et la sécurité du Canada et empêcher le transfert de fonds illégitimes au-delà des frontières canadiennes. Grâce aux efforts déployés par CANAFE et de nombreux collaborateurs pour rendre le crime non rentable, le Canada et le monde deviennent des lieux plus sûrs.

CANAFE a à sa tête un directeur, nommé par le gouverneur en conseil, qui possède les pouvoirs conférés aux administrateurs généraux des ministères ainsi que ceux d'un employeur distinct. Le directeur est tenu de présenter à l'occasion au ministre des Finances des rapports sur l'exercice de ces pouvoirs et des fonctions autorisées par la *Loi*.

Comme le démontre l'organigramme ci-dessous, CANAFE a vécu un certain nombre de changements organisationnels au cours de l'exercice 2002-2003. Parmi ceux-ci, notons le regroupement des fonctions de lutte contre le blanchiment d'argent et de lutte contre le financement des activités terroristes en un seul grand secteur, celui de l'Analyse du renseignement financier.

Organigramme

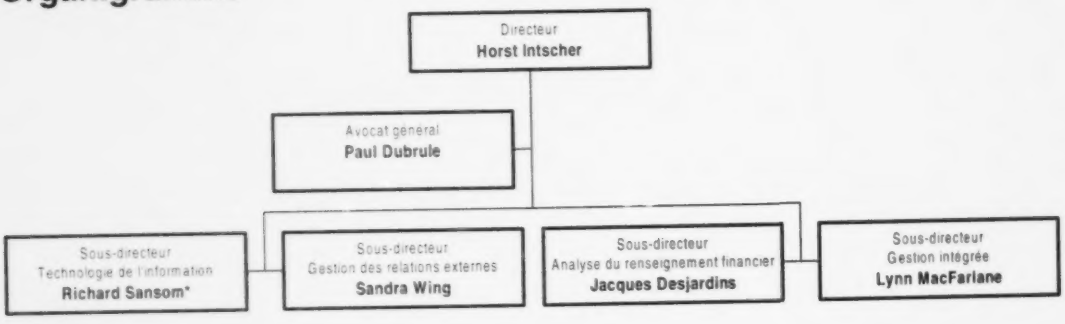

*M. Sansom a pris sa retraite à la fin du mois d'août 2003. M^me^ Corinne Charette assume maintenant les fonctions de sous-directeur de la Technologie de l'information.

L'année en perspective : la communication du renseignement financier

Le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes sont des activités pouvant être lourdes de conséquences pour la protection et la sécurité du Canada.

Les produits de la criminalité compromettent l'intégrité des institutions et des systèmes financiers légitimes et fournissent au crime organisé les fonds dont il a besoin pour mener d'autres activités criminelles. Le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes sont des phénomènes mondiaux, et les formes qu'ils prennent sont nombreuses et peuvent être très perfectionnées.

Les crimes motivés par le lucre se concrétisent en diverses activités illégales, allant du trafic de stupéfiants et de la contrebande à la fraude, à l'extorsion et à la corruption. Le financement des activités terroristes, bien qu'il soit souvent tiré de sources légitimes comme les organismes de bienfaisance et les dons de particuliers, provient dans une large mesure de sources criminelles.

L'ampleur des produits de la criminalité tirés du blanchiment d'argent est grande et ceux-ci représentent, selon le Fonds monétaire international, entre 2 et 5 pour cent du produit intérieur brut à l'échelle mondiale.

En 2002-2003, CANAFE est devenu une unité du renseignement financier à part entière et a commencé à contribuer, au pays et à l'étranger, à la lutte menée contre les activités du crime organisé. Au cours de sa première année complète de fonctionnement, il a transmis 103 communications de renseignements financiers aux organismes chargés de l'application des lois et aux organismes de sécurité.

Le traitement des déclarations
En 2002-2003, CANAFE a assisté à l'entrée en vigueur d'importants nouveaux règlements visant à lui permettre de recevoir toutes les déclarations prescrites. Outre les déclarations d'opérations douteuses sur le blanchiment d'argent, CANAFE reçoit désormais :

- les déclarations relatives aux télévirements faisant appel au réseau SWIFT*, depuis le 12 juin 2002, et aux télévirements ne faisant pas appel au réseau SWIFT, depuis le 31 mars 2003;
- les déclarations d'opérations douteuses sur le financement des activités terroristes, depuis le 12 juin 2002;
- les déclarations de biens appartenant à un groupe terroriste, depuis le 12 juin 2002;

---

* La Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT) est une coopérative de la communauté bancaire internationale qui administre un système global de traitement de données pour la transmission de messages financiers.

- les rapports de saisie concernant des mouvements transfrontaliers d'espèces, depuis le 6 janvier 2003;
- les déclarations des mouvements transfrontaliers d'espèces (de 10 000 $ ou plus), depuis le 6 janvier 2003;
- les déclarations relatives aux opérations importantes en espèces (de 10 000 $ ou plus), depuis le 31 janvier 2003.

Les nouvelles sources de déclaration ont donné lieu à une très forte augmentation du volume de déclarations reçues. À la fin de mars 2003, le nombre total de déclarations, toutes sources confondues, atteignait 2,2 millions, dont 99 % empruntaient une forme électronique. Par comparaison, 3 718 déclarations ont été reçues au cours de la période de novembre 2001, date à laquelle CANAFE est devenu fonctionnel, au 31 mars 2002.

Le travail de mise en fonction graduelle des sources de déclaration a été l'un des principaux défis de CANAFE en 2002-2003, défi qu'il a su relever. L'instauration d'ententes automatisées devant lui permettre d'accueillir chaque nouvelle source de déclaration importante a exigé une planification et des compétences considérables. L'arrivée quotidienne, et en grand nombre, de nouvelles déclarations d'opérations financières a amené CANAFE à mettre en place des systèmes de technologie de l'information à la hauteur de la situation. De plus, CANAFE a énormément travaillé à informer les entités déclarantes sur leurs obligations en matière de déclaration. Dans la mesure du possible, il a facilité la transmission de leurs déclarations et fourni des instruments pour leur préparation.

Une capacité d'analyse en expansion

Ces nouvelles déclarations ont par ailleurs obligé CANAFE à élargir très rapidement sa base de données analytique et, ce faisant, à consolider sa fonction d'analyse – l'essence même de ses activités.

Tout en gérant l'augmentation du volume de renseignements reçus, CANAFE a travaillé au renforcement de sa capacité d'analyse, en particulier en ce qui touche le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada. Grâce à des investissements couronnés de succès dans le recrutement et l'apprentissage, CANAFE a mis en place une équipe d'analystes très compétents. Une série d'outils technologiques de base a également été adoptée pour aider les analystes à faire les tris nécessaires dans la vaste gamme de données reçues afin de déceler les cas devant être soumis à un examen plus rigoureux.

La technologie de l'information demeurera importante pour les activités de CANAFE, et une priorité et un défi constants consisteront à mettre au point des instruments d'analyse de plus en plus perfectionnés, au moyen du couplage des données et de l'intelligence artificielle, pour faciliter le travail des analystes.

La consultation des organismes chargés de l'application des lois et des services du renseignement

La production d'un renseignement financier de premier ordre par CANAFE va de pair avec la tâche consistant à s'assurer que les organismes chargés de l'application des lois et les services du renseignement reconnaissent pleinement la valeur et l'utilité de ces renseignements aux fins de leurs enquêtes. Pour ce faire, CANAFE a mené des consultations auprès du SCRS et des organismes chargés de l'application des lois, partout au pays, et elles ont marqué l'exercice 2002-2003.

CANAFE a également travaillé avec les organismes chargés de l'application des lois afin de mettre en place des mécanismes officiels et officieux destinés à recueillir leurs commentaires sur l'utilité de ce qu'il leur fournit pour leurs enquêtes. C'est ainsi que CANAFE a reçu des suggestions de ces organismes visant à améliorer la présentation des communications de renseignements. Il en assure actuellement le suivi. Les commentaires recueillis sont d'une importance capitale, car ils permettent à CANAFE de voir à ce que les renseignements communiqués contribuent efficacement aux enquêtes nouvelles ou en cours sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Assurer la conformité

En 2002-2003, un aspect important des activités de CANAFE se rattachait à la question de la conformité. Étant donné qu'il existe plus de 100 000 entités déclarantes possibles, l'adoption d'approches efficaces dans l'optique de la conformité est un défi constant. CANAFE a veillé à ce que les entités déclarantes soient au courant de leurs obligations en matière de déclaration, et il a travaillé en collaboration avec elles et avec leurs associations pour faciliter la mise en œuvre de programmes et de pratiques de conformité efficaces.

CANAFE a également amorcé des discussions avec les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux sur les moyens d'optimiser l'efficacité des mesures de conformité, en évitant le plus possible les chevauchements. Des modifications doivent être apportées à la *Loi*, qui permettront l'échange de renseignements de conformité; elles font actuellement l'objet du projet de loi C-17 qui a été déposé au Parlement.

D'autres efforts ont consisté à ancrer le programme de conformité sur des bases solides. Une stratégie et un cadre de conformité ont été élaborés, mettant l'accent sur les approches à adopter en matière de surveillance, d'assurance de la qualité, d'évaluation du risque et de vérification. Elles prennent des formes variées, de questionnaires d'autoévaluation aux visites sur les lieux.

Un cadre de gestion du risque a été dressé pour déceler les secteurs ou les entités qui présentent un risque élevé de non-conformité. En outre, des interventions sur mesure sont élaborées pour dissiper des inquiétudes spécifiques. Le déploiement intégral de ces efforts constituera une priorité en 2003-2004.

Le renforcement des relations internationales
Sur la scène internationale, CANAFE a travaillé activement à la consolidation de sa position dans la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, et il s'est penché sur l'accroissement de ses sources de renseignements.

En juin 2002, CANAFE est devenu membre du Groupe Egmont, une association internationale d'URF qui travaillent en collaboration pour mieux soutenir leurs programmes respectifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

L'adhésion de CANAFE au Groupe Egmont lui a facilité la tâche pour conclure des protocoles d'entente avec d'autres unités du renseignement financier de l'étranger en vue de permettre l'échange de renseignements. Au 31 mars 2003, CANAFE avait conclu ses cinq premières ententes, soit avec l'Australie, la Belgique, la Royaume-Uni, le Mexique et les États-Unis.

L'amélioration de l'efficacité organisationnelle
En tant qu'organisation, CANAFE a pris des mesures importantes pour améliorer et renforcer son efficacité. Il a examiné sa structure organisationnelle et l'a modifiée afin d'accroître sa capacité d'analyse et son aptitude à gérer efficacement ses relations avec un nombre croissant d'intervenants externes.

Pour consolider son aptitude à attirer, perfectionner et maintenir en poste des employés de haut calibre, CANAFE a mis au point une approche fondée sur les compétences en ce qui touche la gestion des ressources humaines, instauré un processus complet de gestion du rendement et investi dans des activités d'apprentissage pour que les employés puissent acquérir l'éventail des compétences dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions de plus en plus complexes. L'achèvement du premier processus de planification stratégique de CANAFE a largement contribué à la planification de ses activités et à l'établissement de ses priorités, et il permettra à l'organisation d'adopter un cadre intégré de planification et de gestion du rendement. De plus, un plan de vérification interne a également été dressé et sa réalisation se poursuivra en 2003-2004.

La mise en œuvre couronnée de succès de ces initiatives marque la transition de CANAFE pour devenir un organisme bien établi, doté d'un effectif complet et de procédés de travail bien définis. Elle donne à l'organisme ce dont il a besoin pour jouer un rôle important dans la lutte nationale et internationale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Rapport sur le rendement
En tant qu'organisme récemment créé, CANAFE a consacré la majeure partie de son temps à bâtir sa fondation. En établissant l'infrastructure, les systèmes, les ressources humaines, les politiques, les procédures et les relations nécessaires, CANAFE a pu se diriger vers l'exécution de son mandat. Comme ce fut le cas l'an dernier, le présent rapport fait largement état de ces activités pour évaluer le

rendement de l'organisation, car elles sont le signe avant-coureur d'un rendement élevé soutenu dans l'avenir. Le rapport est présenté de manière à établir un lien direct avec le Rapport sur les plans et les priorités du même exercice, pour permettre au lecteur de suivre les progrès accomplis.

Étant donné que CANAFE fonctionne désormais à plein régime, que son plan stratégique est en place et que la préparation d'un cadre intégré de gestion est amorcée, les rapports futurs seront de plus en plus ciblés et axés sur les résultats. Pour l'exercice dont il est actuellement question, nous avons fourni, dans la mesure du possible, des données comparatives dans le tableau débutant ci-après.

CANAFE présente également un Rapport annuel, que l'on peut consulter à l'adresse http://www.canafe.gc.ca.

Rapport sur le rendement de 2002-2003

Résultat stratégique

Détection, prévention et dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes

CANAFE est chargé de communiquer des renseignements financiers lorsqu'il a des motifs raisonnables de soupçonner qu'ils seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes. Il contribue à la protection et à la sécurité du Canada en détectant et en dissuadant la perpétration de ces crimes.

Ses dépenses réelles pour 2002-2003 se sont élevées à 40,9 millions de dollars.

Principales relations

CANAFE a établi des relations autant avec ceux qui lui transmettent des renseignements qu'avec ceux à qui il en communique. Son efficacité dépend de la qualité des liens qu'il tisse avec tout un réseau de partenaires internes et externes et d'autres intervenants fédéraux : les ministères, les entités et les intermédiaires financiers qui lui transmettent des déclarations, les organismes chargés de l'application des lois, les organismes de sécurité et les unités du renseignement financier de l'étranger. Veuillez consulter l'annexe 4 pour obtenir de plus amples renseignements sur ce réseau de relations.

Objectifs clés et résultats généraux

Priorités	Principaux résultats
Communiquer des renseignements financiers de grande qualité	• 103 communications de renseignements financiers ont été faites aux organismes chargés de l'application des lois, aux organismes de sécurité nationale et aux autres autorités compétentes, portant sur des opérations financières douteuses totalisant environ 460 millions de dollars.
Faire preuve de leadership en matière de cybergouvernement	• 99 % des déclarations sont transférées par voie électronique et les systèmes requis ont été mis en place pour gérer le nombre toujours croissant de déclarations transmises, qui est passé de 3 718 en 2001-2002 à 2,2 millions en 2002-2003.
Être un employeur exemplaire	• Les capacités organisationnelle et analytique de CANAFE ont été renforcées grâce à des campagnes de recrutement nationales couronnées de succès et à des investissements marqués dans l'apprentissage.

Présentation des réalisations pour chacun des résultats prévus du Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003	
Résultat n° 1	*Analyse et évaluation des renseignements dans le but de déceler les activités et les comportements types de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes*
Priorités	**Réalisations**
Avoir accès à l'information des entités déclarantes	Depuis le 31 mars 2003, toutes les dispositions de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* sont en vigueur. CANAFE reçoit maintenant les catégories de déclarations suivantes : • déclaration des opérations douteuses sur le blanchiment d'argent (depuis le 8 novembre 2001); • déclaration des opérations douteuses sur le financement des activités terroristes (depuis le 12 juin 2002); • déclaration de biens appartenant à un groupe terroriste (depuis le 12 juin 2002); • déclaration des télévirements internationaux faisant appel au réseau SWIFT* (depuis le 12 juin 2002); • rapports de saisie concernant des mouvements transfrontaliers d'espèces (depuis le 6 janvier 2003); • déclaration des mouvements transfrontaliers d'espèces (depuis le 6 janvier 2003); • déclaration des opérations importantes en espèces (depuis le 31 janvier 2003); • déclaration des télévirements internationaux ne faisant pas appel au réseau SWIFT (depuis le 31 mars 2003).

* La Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT) est une coopérative de la communauté bancaire internationale qui administre un système global de traitement de données pour la transmission de messages financiers.

Priorités	Réalisations
Élargir l'infrastructure actuelle de la technologie de l'information (TI) pour pouvoir recevoir des déclarations sur les télévirements, les mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets et les opérations importantes en espèces	En collaboration avec les entités déclarantes, le personnel de la TI a conçu et mis en place différents outils accessibles dans l'Internet afin de faciliter la transmission des déclarations. Il a également fourni des outils visant à faciliter la préparation de ces déclarations. Pour aider les petites et moyennes entités déclarantes dont la fréquence de déclaration est faible, CANAFE a conçu le *Logiciel de production de déclarations de CANAFE* (LPDC). Il peut être téléchargé sans frais par toutes les entités déclarantes, à partir de l'Internet. Une moyenne de 5 700 déclarations financières ont été reçues par jour, ce qui équivaut à 2,2 millions de déclarations pour l'exercice, dont : • 17 195 déclarations d'opérations douteuses; • 1 879 708 déclarations d'opérations importantes en espèces; • 226 271 déclarations de télévirements.
Obtenir l'accès aux bases de données des organismes chargés de l'application de la loi et aux bases de données publiques et commerciales	CANAFE a obtenu l'accès à la base de données du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et a entamé des négociations avec les autres services de police du pays en vue d'avoir accès à d'autres bases de données clés en matière d'application de la loi.

Priorités	Réalisations
Recruter, former et assurer le perfectionnement des analystes afin de bâtir une équipe d'agents de classe mondiale	Les activités de recrutement de 2002-2003 ont été guidées par le désir d'achever le plus possible la mise en place de l'équipe d'analystes de CANAFE. Par le biais d'une campagne de recrutement nationale, neuf nouveaux analystes des plus qualifiés ont été embauchés au cours de l'exercice. Diverses possibilités de formation officielles et officieuses ont été offertes aux analyses. Un programme officiel d'apprentissage a été élaboré à leur intention et devrait être mis en œuvre en 2003-2004. Même si plusieurs analystes ont déjà reçu cette formation, le nouveau programme verra à combler toutes les lacunes possibles.
Veiller au respect des exigences en matière de déclaration, de tenue de documents et d'identification des clients	Les bureaux régionaux sont maintenant fonctionnels. Leurs agents assurent des fonctions de liaison et de conformité. Un cadre stratégique en matière de conformité a été établi. Des examens d'assurance de la qualité sont effectués régulièrement. Des politiques et des procédures en matière d'examen de la conformité sont en cours d'élaboration et devraient être mises en œuvre en 2003-2004. La formation visant à autoriser les agents de conformité à mener des activités de conformité se donnera également en 2003-2004.
Recenser les entités déclarantes qui ont le plus besoin d'accroître leur niveau d'observation de la *Loi*	Un modèle détaillé d'évaluation du risque a été élaboré afin de déterminer et d'évaluer les risques possibles d'inobservation de la *Loi*. Un plus grand nombre de ressources de conformité sont attribuées aux secteurs d'activité les plus à risque.

Priorités	Réalisations
Voir à ce que les entités déclarantes aient une compréhension en profondeur des exigences de la *Loi* qui s'appliquent à elles	Plus de 400 activités de liaison se sont déroulées du 1er avril 2002 au 31 mars 2003 auprès des entités déclarantes, des organismes de réglementation et des associations. Elles ont pris la forme d'exposés, de visites sur les lieux, d'entrevues avec les médias, d'articles de journaux spécialisés, de feuillets d'information, de participation à des salons professionnels et de conférences à des groupes cibles.
Accroître le potentiel de rayonnement auprès des entités déclarantes, des associations nationales et des organismes d'autoréglementation afin de communiquer les exigences relatives à la *Loi* et aux règlements	CANAFE a rencontré plus de 50 organismes de réglementation de différents secteurs, tels que les valeurs mobilières, l'immobilier, les coopératives de crédit, les caisses populaires, les sociétés de fiducie et de prêt, l'assurance vie, les casinos et la profession comptable. La liste des organismes de réglementation qui ont été rencontrés se trouve à l'annexe 4. Le Centre d'appels, établi en 2001-2002 pour répondre aux demandes d'information des entités déclarantes, du public et des médias, a reçu 2 587 appels entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003. Environ un quart de ces appels ont été acheminés à un agent de conformité régional ou de l'administration centrale, car ils requéraient une réponse plus détaillée ou un suivi.
Élaborer des processus efficaces visant à vérifier la qualité des déclarations reçues et à assurer le suivi nécessaire	Un système automatisé a été développé afin de repérer les erreurs pouvant se glisser dans les divers champs des déclarations électroniques. Si des faiblesses importantes sont décelées dans les déclarations, un suivi est effectué auprès des entités concernées afin de voir comment on peut améliorer la qualité de leurs déclarations.
Conclure des partenariats efficaces avec les organismes de réglementation des niveaux fédéral et provincial afin de garantir l'observation de la *Loi*	Du travail a été effectué afin de renforcer les partenariats entre CANAFE et les organismes de réglementation des niveaux fédéral et provincial, en anticipation de l'adoption du projet de loi C-17 autorisant CANAFE à échanger des renseignements de conformité.

Résultat n° 2	*Établissement de motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements concernant certaines opérations financières seraient utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites liées à la perpétration d'infractions de recyclage des produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes*
Priorités	**Réalisations**
Mettre en œuvre des processus de décision et d'examen	Les politiques et les procédures du Comité de divulgation ont été élaborées et approuvées par le Comité de la haute direction. Chaque cas relevé fait l'objet d'un rapport analytique qui présente le détail de tous les renseignements disponibles et les indicateurs de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes qui s'y rapportent. Le Comité de divulgation se fonde sur ce rapport pour décider si le cas doit faire l'objet d'une communication de renseignements désignés ou non. Un dossier est tenu pour chacune des décisions prises, présentant les raisons qui justifient la décision, y compris les renseignements qui ont donné naissance aux motifs raisonnables de soupçonner.
Résultat n° 3	*Communication de renseignements désignés pouvant être utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites liées à la perpétration d'infractions de recyclage des produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes*
Priorités	**Réalisations**
Communiquer les renseignements en temps opportun aux organismes compétents	En tout, 103 communications de renseignements ont été effectuées durant l'exercice : • 78 d'entre elles étaient liées à des soupçons de blanchiment d'argent; • 24 portaient sur des soupçons de financement d'activités terroristes; • 1 concernait à la fois des soupçons de blanchiment d'argent et des soupçons de financement d'activités terroristes.

Priorités	Réalisations
Bien cibler les communications sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes qui sont faites aux services de police ou aux services du renseignement compétents	Les communications de renseignements ont été faites à : • 13 organismes chargés de l'application des lois et d'autres organismes d'un peu partout au Canada, y compris la GRC, le SCRS et l'ADRC; • des unités du renseignement financier de l'étranger avec lesquelles CANAFE a conclu un protocole d'entente pour l'échange de renseignements. Les analystes de CANAFE ont mis au jour des opérations financières douteuses d'une valeur approximative de 460 millions de dollars, soupçonnées d'être liées au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes. Ce montant se fonde sur les renseignements qui ont été déclarés.
Encourager et faciliter la réception de renseignements transmis volontairement, particulièrement de la part des organismes d'application de la loi, afin de mieux cibler les communications	CANAFE a continué à recevoir des renseignements transmis volontairement par les organismes chargés de l'application des lois, les organismes de sécurité et le public. Ces renseignements se sont avérés très utiles et ont permis à CANAFE de pouvoir communiquer des renseignements pertinents en temps opportun.
Obtenir de la rétroaction sur les communications de renseignements en vue d'améliorer les processus d'analyse et de communication de ces renseignements	Des mécanismes officiels et officieux visant à obtenir de la rétroaction ont été mis en place. Les mécanismes officieux comprennent des activités de liaison menées par les agents de CANAFE afin de connaître les niveaux de sensibilisation et de satisfaction à l'égard des communications de renseignements. Ce faisant, ils recueillent des suggestions pour les améliorer. Les mécanismes officiels visent à obtenir le même genre d'information, mais dans une forme plus objective et normalisée.

Priorités	Réalisations
	Dans l'ensemble, les communications de renseignements ont été accueillies favorablement et les bénéficiaires de ces produits participent activement au processus de rétroaction et de suggestions en vue de les améliorer.
Déterminer l'applicabilité de techniques de communication électronique de renseignements aux organismes d'application de la loi	La faisabilité de transmettre des communications de renseignements par voie électronique a été étudiée au cours des exercices de rétroaction officiels et officieux. Certaines communications ont été transmises par voie électronique sécurisée en 2002-2003 et CANAFE entend poursuivre dans cette voie afin que cette procédure soit couramment utilisée en 2003-2004.
Résultat n° 4	*Établissement de relations avec des entités nationales, étrangères et internationales pour mieux faire connaître les nouvelles initiatives prises pour lutter contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*
Priorités	**Réalisations**
Adhérer au Groupe Egmont (une organisation informelle composée d'URF et créée dans le but d'améliorer l'échange de renseignements entre ces unités ainsi que l'expertise et le potentiel de leurs effectifs)	CANAFE a adhéré au Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers en juin 2002. CANAFE contribue au programme du Groupe Egmont en participant à trois importants groupes de travail, soit ceux traitant des questions juridiques, du rayonnement ainsi que de la formation et des communications. CANAFE participe également au sous-groupe de travail sur la technologie de l'information.
Conclure des protocoles d'entente pour l'échange de renseignements avec les URF de cinq pays prioritaires	Cinq protocoles d'entente ont été signés, soit avec l'Australie, la Belgique, le Mexique, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Priorités	Réalisations
Déterminer les pays cibles pour la prochaine ronde de négociation de protocoles d'entente	CANAFE prévoit conclure d'autres protocoles d'entente d'ici la fin de 2003-2004 et il a dressé un plan d'action à cet effet.
Participer aux travaux du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et du Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC)	CANAFE a fait partie officiellement de la délégation canadienne lors de huit réunions du GAFI, contribuant ainsi à l'examen des quarante recommandations du GAFI pour combattre le blanchiment d'argent et participant aux échanges sur ses huit recommandations spéciales visant à combattre le financement des activités terroristes. De ces recommandations et des commentaires d'interprétation qui s'y rattachent découlera l'orientation future globale qui sera prise pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. CANAFE a participé également à deux réunions du GAFIC et à des séances les typologies qui lui ont permis de mieux comprendre les techniques utilisées dans ces deux domaines.
Participer aux forums du Canada et des États-Unis sur le terrorisme et la criminalité transfrontalière	CANAFE a participé au forum tenu entre le Canada et les États-Unis sur le crime transfrontalier, de même qu'à une conférence organisée par les États-Unis sur les Hawala.
Établir des liens avec les spécialistes en technologie de l'information d'autres entités nationales, étrangères et internationales	Les professionnels de la technologie de l'information de CANAFE ont établi des liens avec les entités nationales, étrangères et internationales. Ce personnel a également collaboré avec ses homologues des unités du renseignement financier de l'étranger en vue d'échanger des connaissances sur les exigences particulières de leurs systèmes de TI respectifs, de définir des normes communes de communication de données et de se tenir au fait des plus récents développements en matière d'outils et de techniques d'analyse. CANAFE contribue également aux initiatives de TI du Groupe Egmont en présidant un sous-groupe de travail chargé des normes communes à établir en matière de données et de communications.

Résultat n° 5	*Sensibilisation accrue du public et meilleure compréhension des questions relatives au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes, y compris les répercussions de ces problèmes sur la société canadienne*
Priorités	**Réalisations**
Préparer et produire du matériel de communication et d'accroissement du potentiel de rayonnement en vue d'informer le grand public, les entités déclarantes et les autres intervenants sur la question du recyclage des produits de la criminalité, sur la *Loi* et sur le financement des activités terroristes	CANAFE a produit des dépliants et du matériel promotionnel et il a fait appel à certaines autres stratégies pour diffuser de l'information. Il a également tenu un site Web (**www.canafe.gc.ca**) ainsi qu'une ligne téléphonique sans frais, le 1 866 346-8722. Au cours de l'exercice, le site Web de CANAFE a fait l'objet de 171 080 visites. Ce nombre se chiffrait à 99 000 l'an dernier. CANAFE a conçu d'autres outils de communication, notamment un film-vidéo qui explique aux enquêteurs du domaine criminel en quoi les renseignements financiers fournis par CANAFE peuvent alimenter leur travail. CANAFE a effectué son troisième sondage annuel sur l'opinion publique et a obtenu des résultats semblables à ceux du sondage précédent, dont les suivants : • 9 Canadiens sur 10 connaissent l'expression « blanchiment d'argent » et 42 % disent bien comprendre ce phénomène; • près de 4 Canadiens sur 5 croient que de l'argent est recueilli ou circule au Canada dans le but de financer des activités terroristes; • 58 % des Canadiens associent le blanchiment d'argent au trafic de stupéfiants.

Priorités	Réalisations
Rendre compte au Parlement, aux autres ministères et aux partenaires internationaux en ce qui a trait aux responsabilités, aux activités et aux objectifs de CANAFE	Le premier Rapport annuel de CANAFE a été déposé au Parlement le 5 novembre 2002. Le Rapport sur le rendement de CANAFE pour l'exercice 2001-2002 a été déposé au Parlement le 7 novembre 2002. Le Rapport sur les plans et les priorités de CANAFE pour les exercices 2003-2004 à 2005-2006 a été déposé au Parlement le 31 mars 2003.

Résultat n° 6	*Création d'un milieu de travail de classe internationale où les compétences et les contributions des employés sont valorisées et reconnues et qui reflète la diversité culturelle et ethnique du Canada*
Priorités	**Réalisations**
Recruter des candidats prometteurs	Une campagne nationale de recrutement s'est très bien déroulée et a permis d'intéresser 2 500 candidats. CANAFE a donc pu choisir neuf personnes de très haut calibre parmi ceux-ci afin de combler des postes au nouveau Secteur de l'analyse du renseignement financier. CANAFE s'est doté d'un effectif hautement qualifié et très diversifié : • des analystes de haut niveau proviennent d'une vaste gamme de disciplines, notamment la juricomptabilité, le droit, l'enquête criminelle, l'analyse du renseignement, le système bancaire et le courtage; • les secteurs privé et public sont également représentés; • la moyenne d'âge est inférieure à 40 ans; • les minorités visibles représentent 13,75 % de l'effectif (par rapport à une disponibilité de 8 % sur le marché); • les femmes représentent 47,5 % de l'effectif (par rapport à une disponibilité 46,3 % sur le marché*); • le personnel autochtone constitue 0,63 % de l'effectif (par rapport à une disponibilité 2,2 % sur le marché*); • les personnes handicapées représentent 2,5 % de l'effectif (par rapport à une disponibilité 6,5 % sur le marché*).

* Sources : Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1991 et Tableaux concernant les citoyennes et les citoyens canadiens

Priorités	Réalisations
Établir une infrastructure afin d'appuyer les responsabilités de CANAFE en matière de recyclage des produits de la criminalité et ses nouvelles responsabilités en matière de financement des activités terroristes	CANAFE a effectué un examen de son efficacité organisationnelle. En regroupant, en novembre 2002, toutes ses fonctions d'analyse sous un même secteur, l'Analyse du renseignement financier, il a pu rehausser l'accent mis sur les communications de renseignements, accroître sa capacité d'analyse et améliorer son habileté à fournir des renseignements stratégiques sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.
Assurer la sécurité tout en protégeant les droits et les libertés des personnes	CANAFE a élaboré sa propre politique de sécurité, qui se fonde sur la nouvelle politique de sécurité du gouvernement du Canada. Il prévoit la mettre en vigueur en 2003-2004. Un programme officiel de sensibilisation à la sécurité est en cours d'élaboration, fondé sur la politique de sécurité de CANAFE. Tous les agents contractuels sont tenus de signer une entente de non-communication de renseignements. Une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée concernant la base de données analytique de CANAFE a été entreprise en 2002-2003. Tous les employés de CANAFE doivent connaître et comprendre les exigences de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* à l'égard de la protection des renseignements personnels sous la responsabilité de CANAFE.
Faire une évaluation de CANAFE et de ses partenaires dans le cadre d'un processus d'examen continu	CANAFE participe à l'*Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent*. Une évaluation quinquennale est prévue et devrait avoir lieu au cours de l'hiver 2004. La liste des participants se trouve à l'annexe 2.

Priorités	Réalisations
	CANAFE participe également à l'*Initiative de sécurité publique et d'antiterrorisme*. Des indicateurs de rendement ont été définis afin de pouvoir évaluer cette initiative. La liste des participants se trouve également à l'annexe 2. Le Bureau du vérificateur général prévoit effectuer, en 2004, une vérification de l'initiative du Canada en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.
Poursuivre l'application d'une stratégie propre à créer une organisation innovatrice de classe internationale	En 2002-2003, CANAFE a investi l'équivalent de 4 % de sa masse salariale dans l'apprentissage et il prévoit doubler cet apport l'an prochain. Cela permettra d'offrir aux employés les outils dont ils ont besoin pour acquérir l'éventail de compétences requises pour exercer leurs fonctions de plus en plus complexes et exigeantes. Un programme de formation en leadership a été élaboré à l'intention de tous les gestionnaires et les superviseurs; il sera mis en œuvre en 2003-2004. CANAFE a mis au point une approche fondée sur les compétences en ce qui touche la gestion des ressources humaines, qui met l'accent sur le domaine spécialisé de l'analyse du renseignement financier. Les stratégies de rémunération de CANAFE sont revues annuellement dans le but de demeurer concurrentiel avec les secteurs privé et public. Un plan stratégique a été élaboré en 2002-2003, définissant les buts et les objectifs de CANAFE pour les exercices 2003-2004 à 2005-2006. Les travaux d'élaboration d'un plan intégré de gestion du rendement de CANAFE ont débuté. Une évaluation de la fonction de gestion de l'information ainsi qu'une évaluation des pratiques de gestion moderne sont également en cours.

Liens avec les programmes, les ressources et les résultats	
Résultat n° 1 Analyse et évaluation des renseignements	
Dépenses prévues 23 119 000 $	**Dépenses réelles** 22 873 000 $
Résultat n° 2 Établissement de motifs raisonnables de soupçonner	
Dépenses prévues 857 000 $	**Dépenses réelles** 817 000 $
Résultat n° 3 Communication de renseignements	
Dépenses prévues 1 595 000 $	**Dépenses réelles** 1 634 000 $
Résultat n° 4 Relations	
Dépenses prévues 1 124 000 $	**Dépenses réelles** 1 225 000 $
Résultat n° 5 Sensibilisation du public	
Dépenses prévues 1 558 000 $	**Dépenses réelles** 1 634 000 $
Résultat n° 6 Milieu de travail de classe internationale	
Dépenses prévues 12 777 000 $	**Dépenses réelles** 12 663 000 $
Total	
Dépenses prévues 41 030 000 $	**Dépenses réelles** 40 846 000 $

Méthodes de gestion

Modernisation de la fonction de contrôleur

- Début du travail d'autoévaluation de la fonction de gestion moderne
- Début du travail d'autoévaluation de la fonction de gestion de l'information
- Élaboration d'un plan de vérification interne et établissement des vérifications à effectuer au cours de l'exercice 2003-2004
- Élaboration du plan stratégique de CANAFE pour 2003-2006 et préparatifs en vue de sa mise en oeuvre
- Amorce de l'élaboration d'un cadre intégré de mesure du rendement pour CANAFE

Gestion des ressources humaines

- Signature des ententes de rendement de 2003-2004 par tous les employés et les gestionnaires
- Élaboration de profils de compétences pour les analystes du Secteur de l'analyse du renseignement financier afin de faciliter l'établissement des orientations à prendre en matière de recrutement, d'apprentissage et de gestion du rendement
- Examen des stratégies de rémunération dans le but de demeurer concurrentiel avec les secteurs privé et public
- !nvestissement en apprentissage d'une somme équivalant à 4 pour cent de la masse salariale
- Progrès importants réalisés dans la conception d'un programme de leadership destiné à tous les gestionnaires et superviseurs de CANAFE

Annexe 1 – Tableaux financiers

Tableau 1 – Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)		2002-2003		
Crédit		Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada				
30	Dépenses de fonctionnement	38,5	39,8	38,5
-	Dépenses en capital	-	-	-
-	Subventions et contributions	-	-	-
(S)	Ministre des Finances – Traitement et allocation pour automobile	-	-	-
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,5	2,4	2,4
	Total pour le Centre	**41,0**	**42,2**	**40,9**

Remarque :
CANAFE a reçu des autorisations additionnelles totalisant 1,2 million de dollars, qui se répartissent comme suit :

- augmentations économiques 0,8 M$;
- disposition de report 0,4 M$;
- fonds reçus du Fonds d'innovation de la modernisation de la fonction de contrôleur 0,1 M$;
- réduction des primes d'avantages sociaux des employés (0,1 M$).

Tableau 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues du Centre par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)			
	2002-2003		
Détection et dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
ETP	200	200	160*
Fonctionnement	41,0	42,2	40,9
Capital	-	-	-
Subventions et contributions	-	-	-
Total des dépenses brutes	41,0	42,2	40,9
Moins :			
Recettes disponibles	-	-	-
Total des dépenses nettes	**41,0**	**42,2**	**40,9**
Autres recettes et dépenses	-	-	-
Recettes non disponibles	-	-	-
Coût des services offerts par d'autres ministères	1,1	1,1	1,1
Coût net du programme	**42,1**	**43,3**	**42,0**

* En juin 2002, CANAFE a entamé un examen de son efficacité organisationnelle afin de s'assurer que les structures organisationnelles et les méthodes de gouvernance appropriées étaient en place et que les ressources étaient adéquatement réparties.

Cet examen a eu pour effet de ralentir les activités de recrutement de CANAFE et de mettre l'accent sur les fonctions liées directement à sa capacité d'analyse. Terminé en novembre 2002, l'examen a mené à la mise en oeuvre d'une nouvelle structure organisationnelle et à la reprise progressive des activités de recrutement.

Tableau 3 – Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)					
			2002-2003		
Détection et dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes	**Dépenses réelles 2000-2001**	**Dépenses réelles 2001-2002**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	16,7	35,8	41,0	42,2	40,9
Total	**16,7**	**35,8**	**41,0**	**42,2**	**40,9**

Annexe 2 – Initiatives horizontales

1. Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent

L'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent est un projet collectif, coordonné par un certain nombre de partenaires importants. CANAFE a reçu une somme de 26 300 000 $ pour cette initiative, dont les partenaires fédéraux sont :

- la Gendarmerie royale du Canada;
- l'Agence des douanes et du revenu du Canada;
- le ministère de la Justice;
- Citoyenneté et Immigration Canada;
- le ministère des Finances.

2. Initiative de sécurité publique et d'antiterrorisme

En réponse aux attaques terroristes du 11 septembre 2001 et à l'accentuation de la menace terroriste qui a suivi, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi antiterroriste* en décembre 2001. Au cours de l'exercice 2002-2003, CANAFE a reçu une somme de 14 700 000 $ pour exercer ses responsabilités en ce qui a trait à la détection et à la dissuasion du financement des activités terroristes. CANAFE participe à cette initiative avec :

- l'Agence des douanes et du revenu du Canada;
- le Service canadien du renseignement de sécurité;
- Citoyenneté et Immigration Canada;
- le ministère de la Justice;
- la Gendarmerie royale du Canada.

Annexe 3 – Processus opérationnel de CANAFE

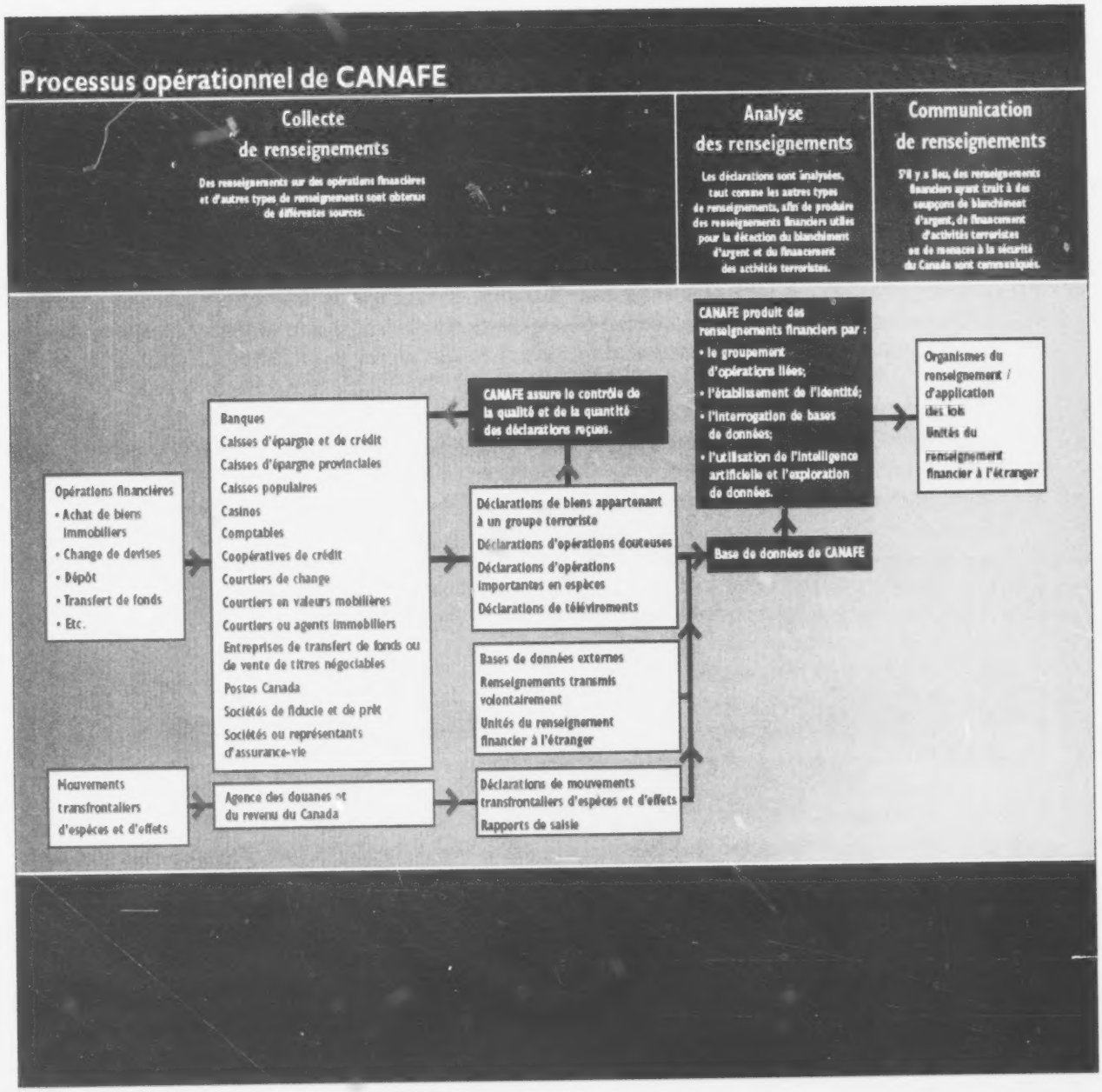
Processus opérationnel de CANAFE
Collecte de renseignements
Des renseignements sur des opérations financières et d'autres types de renseignements sont obtenus de différentes sources.
Analyse des renseignements
Les déclarations sont analysées, tout comme les autres types de renseignements, afin de produire des renseignements financiers utiles pour la détection du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.
Communication de renseignements
S'il y a lieu, des renseignements financiers ayant trait à des soupçons de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes ou de menaces à la sécurité du Canada sont communiqués.
Opérations financières
• Achat de biens immobiliers
• Change de devises
• Dépôt
• Transfert de fonds
• Etc.
Banques
Caisses d'épargne et de crédit
Caisses d'épargne provinciales
Caisses populaires
Casinos
Comptables
Coopératives de crédit
Courtiers de change
Courtiers en valeurs mobilières
Courtiers ou agents immobiliers
Entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables
Postes Canada
Sociétés de fiducie et de prêt
Sociétés ou représentants d'assurance-vie
CANAFE assure le contrôle de la qualité et de la quantité des déclarations reçues.
Déclarations de biens appartenant à un groupe terroriste
Déclarations d'opérations douteuses
Déclarations d'opérations importantes en espèces
Déclarations de télévirements
Bases de données externes
Renseignements transmis volontairement
Unités du renseignement financier à l'étranger
Mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets
Agence des douanes et du revenu du Canada
Déclarations de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets
Rapports de saisie
CANAFE produit des renseignements financiers par :
• le groupement d'opérations liées;
• l'établissement de l'identité;
• l'interrogation de bases de données;
• l'utilisation de l'intelligence artificielle et l'exploration de données.
Base de données de CANAFE
Organismes du renseignement / d'application des lois
Unités du renseignement financier à l'étranger

Annexe 3 – Processus opérationnel de CANAFE

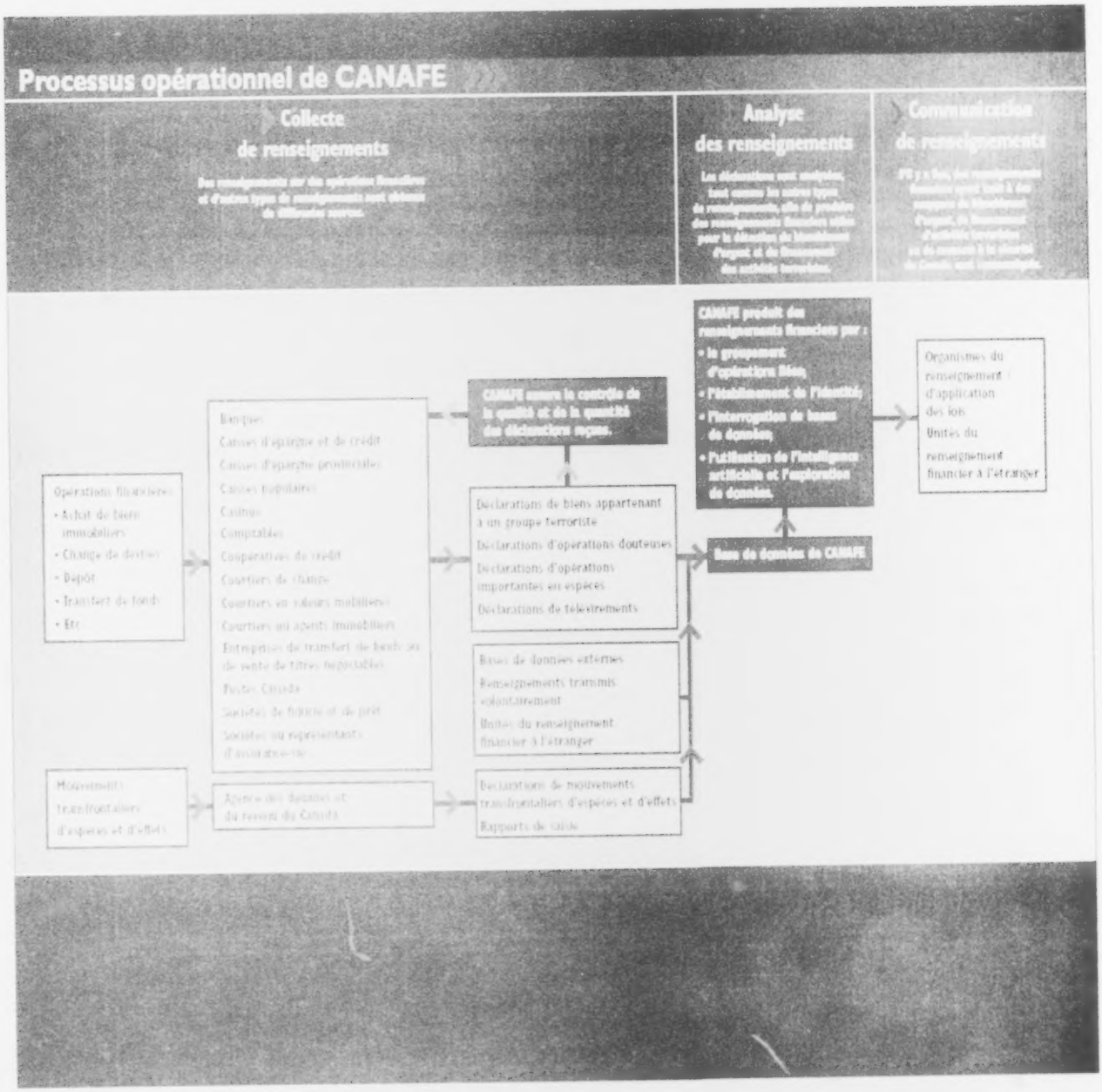
Processus opérationnel de CANAFE
Collecte de renseignements
Analyse des renseignements
Communication de renseignements
Opérations financières
• Achat de biens immobiliers
• Change de devises
• Dépôt
• Transfert de fonds
• Etc
Banques
Caisses d'épargne et de crédit
Caisses d'épargne provinciales
Caisses populaires
Casinos
Comptables
Coopératives de crédit
Courtiers de change
Courtiers en valeurs mobilières
Courtiers en agents immobiliers
Entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables
Poste Canada
Sociétés de fiducie et de prêt
Sociétés ou représentants d'assurance-vie
CANAFE assure le contrôle de la qualité et de la quantité des déclarations reçues.
Déclarations de biens appartenant à un groupe terroriste
Déclarations d'opérations douteuses
Déclarations d'opérations importantes en espèces
Déclarations de télévirements
Bases de données externes
Renseignements transmis volontairement
Unités du renseignement financier à l'étranger
Mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets
Agence des douanes et du revenu du Canada
Déclarations de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets
Rapports de saisie
Bases de données de CANAFE
CANAFE produit des renseignements financiers par :
• le groupement d'opérations bien,
• l'établissement de l'identité,
• l'interrogation de bases de données,
• l'utilisation de l'intelligence artificielle et l'exploration de données.
Organismes du renseignement d'application des lois
Unités du renseignement financier à l'étranger

Annexe 4 – Principales relations de CANAFE

Entités déclarantes : entités qui **doivent** produire des déclarations à CANAFE

- les entités financières (y compris les banques, les coopératives de crédit, les caisses populaires, les sociétés de fiducie et de prêt, et les mandataires de Sa Majesté qui se livrent à l'acceptation de dépôts);
- les sociétés et les représentants d'assurance vie;
- les courtiers en valeurs mobilières, les gestionnaires de portefeuille et les conseillers en placement qui sont autorisés par les provinces;
- les personnes et les entités qui se livrent à des opérations de change;
- les entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables (y compris les systèmes parallèles de remise de fonds tels que les Hawala, Hundi, Chitti, etc.);
- les mandataires de Sa Majesté qui se livrent à la vente de mandats;
- les comptables et les cabinets d'expertise comptable (lorsqu'ils exercent certaines activités pour le compte de leurs clients);
- les courtiers et les agents immobiliers (lorsqu'ils exercent certaines activités pour le compte de leurs clients);
- les casinos;
- les personnes et les entités qui importent au Canada ou en exportent des espèces ou des effets représentant d'importantes sommes d'argent.

Organismes chargés de l'application des lois et organismes de sécurité nationale : entités à qui CANAFE **doit** communiquer des renseignements

S'il a des motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité ou à une infraction de financement d'activités terroristes, CANAFE **doit** communiquer ces renseignements aux forces policières compétentes, c'est-à-dire :

- à la Gendarmerie royale du Canada;
- aux services de police des niveaux provincial, territorial ou municipal du Canada.

S'il a des motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements se rapporteraient à des menaces à la sécurité du Canada, CANAFE **doit** communiquer ces renseignements :

- au Service canadien du renseignement de sécurité.

S'il a des motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité ou à une infraction de financement d'activités terroristes **et** s'il estime que les renseignements se rapportent à une infraction, consommée ou non, d'évasion fiscale, y compris le non-paiement de droits, CANAFE **doit** communiquer ces renseignements :

- à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

S'il a des motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité ou à une infraction de financement d'activités terroristes **et** s'il estime que les renseignements seraient utiles pour promouvoir, à l'échelle internationale, la justice et le respect des droits de la personne et l'interdiction de territoire aux personnes qui sont des criminels ou constituent un danger pour la sécurité, CANAFE **doit** communiquer ces renseignements :

- à Citoyenneté et Immigration Canada.

Unités du renseignement financier de l'étranger : entités à qui CANAFE **peut** communiquer des renseignements

S'il a des motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité ou à une infraction de financement d'activités terroristes, ou à une infraction essentiellement similaire, **et** si le ministre des Finances a conclu un accord avec le gouvernement d'un État étranger ou une organisation internationale regroupant les gouvernements de plusieurs États étrangers, qui a des attributions similaires à celles de CANAFE, ce dernier **peut** communiquer ces renseignements à ces États étrangers ou à cette organisation internationale.

S'il a des motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité ou à une infraction de financement d'activités terroristes, ou à une infraction essentielle similaire, **et** si CANAFE a conclu un accord avec un organisme d'un État étranger qui a des attributions similaires aux siennes, CANAFE **peut** communiquer ces renseignements à cet organisme étranger.

Organismes de réglementation rencontrés par CANAFE

De nombreuses entités déclarantes sont supervisées par des organismes de réglementation qui veillent à ce qu'elles respectent certaines normes de conduite. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, CANAFE a étudié la possibilité de conclure des accords avec les organismes de réglementation afin de maximiser le rendement de son travail en matière de conformité et de minimiser les chevauchements réglementaires possibles. Le projet de loi C-17, dont le Parlement a été saisi, conférera à CANAFE la capacité de conclure des ententes avec les organismes de réglementation pour l'échange de renseignements de conformité.

Alberta

Alberta Gaming and Liquor Commission
Alberta Insurance Council
Alberta Superintendent of Financial Institutions
Alberta Securities Commission
Credit Union Deposit Guarantee Corporation of Alberta
Real Estate Council of Alberta

Colombie-Britannique

British Columbia Financial Institutions Commission
British Columbia Securities Commission
Credit Union Deposit Insurance Corporation of British Columbia
Insurance Council of British Columbia
Ministry of Public Safety and Solicitor General
Real Estate Council of British Columbia

Manitoba

Fédération des caisses populaires du Manitoba
Insurance Council of Manitoba
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires
Manitoba Securities Commission
Manitoba Gaming Control Commission
Manitoba Consumer and Corporate Affairs

Nouveau-Brunswick

Fédération des caisses populaires acadiennes
New Brunswick Credit Union Stabilization Fund
New Brunswick Securities Administrators Branch (Justice Department)
Office de stabilisation de la Fédération des caisses populaires acadiennes
Real Estate Association of New Brunswick

Terre-Neuve

Department of Government Services and Lands
Newfoundland Credit Union Deposit Guarantee Corporation
Securities Commission of Newfoundland

Nouvelle-Écosse

Credit Union Central of Nova Scotia
Nova Scotia Securities Commission
Department of Justice
Nova Scotia Alcohol & Gaming Authority
Nova Scotia Credit Union Deposit Insurance Corporation
Nova Scotia Environment and Labour (Financial Institutions Division)
Nova Scotia Real Estate Commission
Office of the Superintendent of Insurance

Territoires du Nord-Ouest

Registrar of Securities – Department of Justice
Department of Finance – Government of NWT

Nunavut

Registrar of Securities – Department of Justice

Île-du-Prince-Édouard

Attorney General Securities Office

Ontario

Ontario Securities Commission
Alcohol and Gaming Commission of Ontario
Real Estate Council of Ontario (RECO)
Financial Services Commission of Ontario (FSCO)
Deposit Insurance Corporation of Ontario
Canadian Council of Insurance Regulators (CCIR)
Mutual Fund Dealers Association (MFDA)

Québec

Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ)
Chambre de la sécurité financière (CSF)
Régie des alcools, des courses et des jeux
Inspecteur général des institutions financières
Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ)
Bureau des services financiers (BSF)
Société des casinos du Québec Inc.

Saskatchewan

Life Insurance Council of Saskatchewan
Saskatchewan Liquor and Gaming Authority
Securities Division of the Saskatchewan Financial Services Commission
Saskatchewan Real Estate Commission
Credit Union Deposit Guarantee Corporation

Yukon

Community of Safety Services

Au niveau national

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)